**Conférence-débat téléphonie mobile**

**Ville d'Angers**

**17 janvier 2012**

**Fabrice Gasdon : Bonsoir à toutes et à tous, je veux tout d'abord vous souhaiter la bienvenue pour cette conférence débat, je m'appelle Fabrice Gasdon, je suis journaliste et je vais vous accompagner tout au long de cette soirée.**

**Cette rencontre est organisée par la ville d'Angers.**

**Voici comment nous allons procéder, dans quelques instants, plusieurs intervenants, des techniciens, des médecins ou des représentants du monde associatif vont se succéder pour diverses présentations qui vous permettront d'avoir de nombreux éléments d'information sur ces questions qui nous intéressent ce soir.**

**Ensuite nous aurons un temps d'échange qui permettra d'instaurer un échange direct avec les gens dans la salle et les intervenants.**

**En arrivant, on vous a distribué des petits coupons, comme celui que je tiens dans la main sur lesquels vous pouvez rédiger vos questions, remarques, ou suggestions, dans ce cas-là vous nous ferez un petit signe, nous récupérerons le coupon en question et je me ferai votre porte-parole.**

**Un dernier point, vous l'avez sans doute vu également, il y avait la possibilité depuis une quinzaine de jours de poser, sur le site Internet de la ville d'Angers, des questions, et nous avons recueilli une bonne vingtaine de questions que nous évoquerons au cours du temps d'échange que nous aurons au cours de la 2e partie de cette soirée.**

**Deux choses pratiques, avant d'entrer dans le vif de la discussion : vous le voyez il y a un système de transcription simultanée qui a été mis en place pour cette soirée, ce qui veut dire (cela me concerne en premier chef, également les intervenants, et vous qui vous exprimerez au cours de cette soirée,) qu'il ne faut pas parler trop vite, pour que la retranscription se fasse dans de bonnes conditions.**

**Et puis une dernière chose, sachez que j'aurai une autre casquette ce soir : j'aurais d'abord la casquette de gardien de la courtoisie, même si vous avez des points de vue contradictoires, pour que cela se déroule dans la correction la plus totale, et je serai aussi le maître du temps. Cela concerne les intervenants. Ils ont chacun des temps de parole précis, pour le bon déroulement de la soirée, je serai intraitable.**

**Mon premier intervenant, je vais lui demander de venir à mes côtés, il s'agit de Gilles Mahé qui est adjoint à la ville d'Angers, et qui est notamment adjoint à l'environnement. D'abord, un mot sur les raisons qui vous ont amené à organiser cette soirée et surtout le sens que vous avez voulu donner ?**

**Gilles Mahé : Merci beaucoup, bonsoir à vous tous, merci de votre présence et d'avoir ainsi répondu à cette invitation à l'échange autour de ce sujet. Le sujet de la téléphonie mobile, vous le savez, est un sujet extrêmement important. C'est un sujet sensible auprès des habitants, auprès de la population ; autour de ce sujet de la téléphonie mobile, au niveau de la ville d'Angers, depuis maintenant 2005, (j'aurais l'occasion de détailler tout à l'heure), nous avons des rapports réguliers avec l'ensemble des opérateurs, et des rapports réguliers également avec les populations à chacune des fois où elles nous interpellent. Je pense donc que c'est important qu'à nouveau, nous ayons ce moment de rencontre et ce moment d'échange.**

**Parce que sur ce sujet, et notamment comme j'avais déjà eu l'occasion de l'expliquer avec un nouvel opérateur, il y a de nouvelles infrastructures qui sont proposées au niveau de la ville, beaucoup d'habitants ont été amenés à nous interpeller, cles habitants souhaitaient obtenir des informations et avoir cet échange pour voir le plus clair possible autour de ce sujet. C'est bien pour répondre à l'ensemble des questions que nous avons réalisé cette réunion, je suis extrêmement satisfait, en tout cas des invités qui ont répondu favorablement, à cette invitation, je pense à M. Miquel qui va intervenir tout à l'heure, le président de l'agence nationale des fréquences, au docteur de Seze , de l'INERIS, qui pourra apporter, bien sûr ses éclairages, à Mme Carinne Leduc de l'agence régionale de santé qui pourra apporter aussi des éléments d'information que bon nombre d'entre vous souhaitent obtenir. La présence aussi de M. Cendrier , ce n'est pas la première fois que nous l'avons invité, représentant de l'association Robin des toits qui a un ensemble de points de vue à défendre, et donc, ce que nous avons souhaité, c'est effectivement...**

**Et Mme Regnault !**

**Excusez-moi, Mme Regnault, au nom de l'ensemble des opérateurs, vous avez la lourde tâche ce soir, tout en étant au groupe SFR, de représenter l'ensemble des opérateurs de donner leur point de vue.**

**Nous pensions qu'il était important que chacun puisse donner son point de vue, qu'à partir de ces points de vue, nous puissions avoir ici cet échange, et je souhaite aussi, comme Fabrice Gasdon que je remercie au passage d'avoir accepté ce rôle d'animation de la soirée, que les choses puissent se passer de la manière la plus conviviale possible. Nous savons que ce sont des sujets qui peuvent être passionnels parfois, mais nous sommes bien là pour nous enrichir mutuellement, pour apporter autant que faire se peut des réponses, de manière à ce que chacun d'entre nous puisse se construire la représentation la plus fidèle possible et d'être instruit autour de ce sujet.**

**<u>Fabrice Gasdon</u> : Merci à vous, je précise, Gilles Mahé qu'on vous retrouvera en tant qu'intervenant pour que vous nous expliquiez plus en détail ce qui se fait sur la ville d'Angers. Nous allons démarrer cette série d'interventions avec Arnaud Miquel. Venez nous rejoindre s'il vous plaît.**

**Vous allez intervenir en tant que président de l'Agence Nationale des Fréquences, c'est tout simple....Prenez le petit micro, pour que tout le monde vous entendre. Prenez-le à la main, il n'y a pas de fil comme cela c'est plus simple.**

**<u>Arnaud Miquel</u> : Est-ce que vous m'entendez ?**

**<u>Fabrice Gasdon</u> : Nous faisons un peu de pédagogie tout d'abord : je vous rappelle la règle du jeu: 15 minutes de temps de parole, rappelez-nous la mission principale de l'Agence Nationale des Fréquences, puisqu'il n'y a pas, dans notre pays, que les fréquences liées à la téléphonie mobile qui sont suivies .**

**<u>Arnaud Miquel</u> : C'est un établissement public de 330 personnes, qui a 3 missions principales :**

**• Une mission de planification, l'utilisation de fréquences est très réglementée au niveau mondial, et l'agence est responsable de la préparation de la position française dans la position internationale, et, après approbation du gouvernement de la conduite correspondante.**

**Par exemple, à domicile, il y a eu un débat qui a conclu sur les fréquences de la TNT.**

**• La 2e mission, c'est la gestion nationale des fréquences, tous les opérateurs comme l'aviation où l'armée doivent obtenir une autorisation pour avoir un émetteur d'une puissance supérieure à 5 Watts. Au passage, l'agence veille au respect des valeurs limites d'exposition du public, elle tient à jour des fichiers d'utilisation des fréquences pour préserver les droits des utilisateurs, c'est un peu comme la gestion d'un cadastre, elle transfère les informations à**

**l'union internationale des télécommunications pour préserver les droits nationaux vis-à-vis des pays étrangers.**
**• Enfin une mission de contrôle, la moitié de l'effectif, 150 personnes se consacrent au contrôle des émetteurs pour vérifier qu'ils sont bien implantés là où ils doivent l'être et suivant les caractéristiques des autorisations qui ont été données, cela se fait par échantillonnage, ensuite, par contrôle des émissions, en écoutant le signal, pour voir si les fréquences utilisées sont bien les fréquences autorisées.**

**Et enfin une activité de surveillance du marché des équipements terminaux, dont la plus grosse partie est le téléphone mobile. L'agence va dans les magasins pour contrôler les appareils.**

**Voilà, en 3 mots.**

**Fabrice Gasdon : Je vous rappelle que nous n'avons que 15 minutes, la règle du jeu sera la même pour tout le monde.**

**Nous allons revenir à l'été 2009 avec une étude commandée par le gouvernement autour de la téléphonie mobile. Quelles en étaient les grandes orientations ?**

**Arnaud Miquel : Un premier volet pour définir et expérimenter de nouvelles procédures de concertation et d'information locale pour accompagner les projets d'information. Les moyens ont été définis et l'expérimentation vient de commencer.**

**Et un 2e volet : évaluer la possibilité d'un abaissement de l'exposition aux radiofréquences des relais de téléphonie mobile, par le biais de l'expérimentation en grandeur réelle ; il s'agissait de tester, d'évaluer la faisabilité d'un abaissement de cette exposition.**

**Il y a eu au total un peu plus de 280 postulants qui se sont manifestés pour accueillir ces expérimentations. Vous parlez de quartiers qui ont été retenus pour ces expériences : nous allons le voir tout à l'heure, puisque nous allons en détailler quelques-uns, ce qui a été vérifié dans d'autres villes françaises est tout à fait transposable à la situation de la ville d'Angers**

**J'ai pris juste un exemple sur cette planche : la Rochelle, vous voyez des bâtiments, avec des façades plus ou moins bleutées, ce qui est en bleu foncé ici, c'est un niveau d'exposition supérieur. En foncé c'est un niveau d'exposition de 2 Volts/ Mètre.**

**Voyez qu'il y a des points qui sont plus exposés et d'autres qui sont moins exposés. Ici par exemple c'est un point qui est en face de cet internat, elle émet dans cette direction-là, le bâtiment qui est juste plus bas, le faisceau de l'antenne passe au-dessus. Le faisceau de l'antenne touche ce bâtiment un peu plus loin, celui-là aussi, donc on voit que l'exposition est fonction du point où l'on mesure l'exposition par rapport à l'antenne. Il faut être dans le faisceau principal de l'antenne, ne pas être trop loin parce que si vous êtes trop loin l'exposition varie à l'inverse de la distance. Il ne faut pas être trop loin, si le faisceau est là, et que vous êtes là, et très loin, vous n'êtes pas très exposé. Si vous êtes tout près vous êtes très exposé, sauf que l'opérateur n'a pas intérêt à envoyer son antenne éclairer directement une façade. Cela ne lui sert à rien, c'est comme un phare devant un immeuble.**

**Le premier exemple c'est donc La Rochelle avec, on le voit, une disparité dans les niveaux d'exposition.**

**Fabrice Gasdon : On descend un peu plus dans le sud de la France, jusqu'en Ariège, c'est cela ?**

**Arnaud Miquel : C'est cela, on voit aussi une chose, c'est que les niveaux d'exposition sont très en deçà des valeurs limites. Aux alentours de 2 Volts / mètre.**

**On va d'abord à Lavelanet dans l'Ariège. Imaginez que ce soit la Rochelle, ce sont les niveaux qu'on a vu sur les plages précédentes, l'échelle en horizontal, c'est le niveau d'exposition. Donc, la majorité des façades de Lavelanet sont exposées à moins de 0,3 Volts par mètre.**

**Plus vous montez, moins vous avez de points exposés de niveau supérieur.**

**Vous pourriez dire, si je prenais par exemple comme limites 0,9 Volts / mètre, il n'y a pas beaucoup de points exposés, il n'y a donc pas beaucoup d'antenne à modifier pour que l'exposition soit inférieure partout. Sauf que si on regarde le graphe du bas, vous avez la répartition avec des émetteurs qui posent des points supérieurs à un certain niveau. Vous verrez que presque le quart des émetteurs pose des points supérieurs à cette norme.**

**C'est-à-dire que si vous vouliez baisser le niveau, il faut modifier le quart des émetteurs, ce qui aurait des conséquences importantes.**

**Un mot rapide sur la ville de Thiers, avec des mesures qui ont été faites auprès des habitants par l'intermédiaire de dosimètres.**

**Dans le secteur particulièrement exposé, il y a un habitant qui se promenait avec un appareil toute la journée et qui a enregistré l'exposition pendant sa journée. Le point était exposé en façade à 0,9, et en face il était à 0,7.**

**La courbe du bas, c'est le niveau d'antenne de téléphonie mobile, je le rappelle, cette personne en 5 points exposés où il y avait une mesure entre 0,7 mesuré et 0,9 simulé, voici son exposition de la journée :**

**Fabrice Gasdon : Il nous reste 5 minutes avec au moins 2 questions :**

**D'abord, la simulation d'abaissement de niveau qui était faite pour Paris, Grenoble et Grandchamp**

**Arnaud Miquel : Je ne vais pas entrer dans le détail, pour aller à l'essentiel, sur cette simulation, nous avons essayé de baisser le niveau des champs à moins de 0,6 Volts par mètre pour regarder quelle serait la couverture, la qualité des services en synthèse sur l'ensemble des 17 quartiers : cela amènerait une perte de 82 % de la couverture dans le 14e arrondissement de Paris.**

**Dans l'ensemble des bâtiments de cet arrondissement, vous n'auriez plus qu'une pièce sur 5 dans laquelle vous recevriez le téléphone. 44 % à Grenoble, et 35 % à Grandchamp.**

**Fabrice Gasdon : Un dernier point que je voudrais aborder avec vous, est-ce que selon vous, je vous demande votre point de vue, est-ce qu'une baisse du niveau des émissions est possible sans diminuer le service rendu? Je crois que vous avez déjà donné la réponse.**

**Arnaud Miquel : La diapositive tout à l'heure c'est un fait, ce n'est pas une impression. La décision a été que l'ensemble du Comité Opérationnel a conclu qu'il ne passait pas à l'acte, qu'il n'y aurait pas d'expérimentation grandeur nature de cette baisse, cela compte tenu que personne ne voulait prendre la responsabilité de couper le téléphone à de nombreuses personnes.**

**Cela a été fait en simulation, pour montrer que la simulation est juge, il y avait ce qui sera fait pour commencer dans le 14eme arrondissement de Paris, sur quelques émetteurs, de baisser le niveau d'exposition au niveau qui a été donné dans la simulation, pour regarder en simulation, et en mesure, nous avons détecté quel est l'émetteur qui rayonne, pour vérifier que la baisse de niveau est bien celle qui a été simulée. Nous allons mesurer pour montrer que la simulation est juste.**

**Fabrice Gasdon : Merci pour tous ces éléments, nous vous retrouverons tout à l'heure, il y a une question qui était prévue que nous n'avons pas abordée, mais qu'on abordera peut-être au cours de la discussion, c'est la différence entre les réglementations françaises et d'autres réglementations européennes. Cela pourra faire partie des précisions que nous aborderons au cours du temps d'échanges tout à l'heure.**

**Nous allons continuer avec Carine Leduc qui va intervenir en même temps que le docteur de Seze, au nom de l'institut national de l'environnement industriel et des risques.**

**Nous leur avons accordé 20 minutes. Lorsqu'on parle de champs électromagnétiques, de quoi parle-t-on précisément, puisque ce soir, bien évidemment, nous parlons de téléphonie, mais dans notre vie quotidienne, l'exposition est relativement courante ?**

**Carine Leduc : Tout à fait, ce soir, on parle principalement des antennes relais et des téléphones portables, mais, en fait, nous avons autour de nous et 24h/24h, les lignes électriques, tout ce qui sera la télévision, ordinateur, la radio, et tous les autres équipements.**

**Je ne sais pas si c'est très visible sur la diapo, mais on commence par tout ce qui est des lignes électriques, ce qu'on appelle la basse fréquence, puis ensuite on passe dans ce qui est le téléphone, la télévision etc., les hautes fréquences, et ensuite on va vers des choses qui sont moins visibles pour aller sur le rayonnement X., ce qui n'est pas le sujet de ce soir.**

**Fabrice Gasdon : Donc effectivement, nous sommes entourés de champs électromagnétiques. Nous sommes bien d'accord?**

**Carinne Leduc : Quelques exemples concrets : en fonction des fréquences, nous avons par exemple pour commencer, tout ce qui sera radio, différentes fréquences pour le SAMU, les pompiers, le SMUR. Nous allons nous recentrer sur les téléphones portables, les émetteurs, qui sont à l'origine, lorsqu'on associe les deux, de deux sources d'exposition.**

**Il y a 2 sources d'exposition :**

**- Il y en a une avec le téléphone, nous avons une exposition qui est plus localisée au niveau de la tête, une exposition avec une durée : notre temps de communication. Nous avons un niveau par contre relativement élevé, on choisit de téléphoner, on choisit d'utiliser son propre téléphone.**

**D'autres expositions, pour la station de base, il y a une exposition de l'ensemble du corps, comme disait M. Miquel, il s'agit bien du faisceau, donc c'est l'ensemble du corps qui est touché, avec un champ lointain et un niveau plus faible, mais c'est une exposition moins volontaire puisqu'on ne choisit pas de se faire exposer.**

**Fabrice Gasdon : Nous l'avons abordé avec Arnaud Miquel, mais nous l'aborderons avec d'autres intervenants, il y a des valeurs qui ont été fixées. Pourriez-vous nous expliquer cela encore? Cela fera partie des discussions que nous aurons tout au long de cette soirée.**

**Carine Leduc : En ce qui concerne les antennes relais et la téléphonie, nous avons 3 niveaux dont on parlait un peu tout à l'heure, 41 volts par mètre, 48 et 61, c'est en fonction de l'antenne, de sa fréquence. Ces niveaux ont été calculés il y a plusieurs années, en tenant compte des effets thermiques que l'on connaît, et ces seuils ont été faits pour qu'il n'y ait aucun effet thermique à l'utilisation des équipements. Pour le téléphone, nous avons le GMS 900, et le GMS 1800 et l'UMTS.**

**Fabrice Gasdon : Je voudrais que vous nous apportiez cet éclairage sur cette expertise qui a été demandée en 2009.**

**Carine Leduc : Il s'agit d'une synthèse des études qui existaient déjà, et, justement c'était pour faire le point sur les radiofréquences en général, et pas uniquement sur la téléphonie mobile.**

**J'ai mis quelques chiffres pour vous montrer, en fait, que la synthèse a eu lieu quand même sur 3500 études, et dont 1000 ont été examinées de façon plus approfondie avec des rapports internationaux, dont le rapport Bio-initiative dont on entend parler régulièrement.**

**Il y a eu aussi d'autres mesures qui ont été faites. La basse fréquence, ce sont les lignes électriques. Il y a eu un travail important de fait, bien des auditions et un travail associatif. C'était très varié au niveau des membres du groupe. Pour pouvoir faire leur synthèse, ils ont utilisé des critères comme la compétence, la transparence et la traçabilité des études. À partir de cela, ils ont gardé un certain nombre d'études, sur la base d'un travail méthodologique satisfaisant. Cette synthèse met en évidence l'existence d'action des radiofréquences sur les fonctions cellulaires, il y a des études expérimentales qui sont incontestables sur les effets, mais il n'y a pas eu de mécanisme d'action qui a été identifié.**

**Cela montre aussi qu'il y a un niveau de preuves insuffisant pour obtenir des effets dommageables pour la santé, comme étant définitivement établis.**

**Il a été demandé de développer les recherches pour lever les incertitudes, de réduire les expositions du public avec une priorité sur la téléphonie ou sur l'utilisation du téléphone portable, et aussi, dès qu'une exposition peut être réduite, cela doit être envisagé. C'était déjà dans le texte précédent.**

**Cette étude, pour ce qui est supérieur aux 400, ce qui nous intéresse aujourd'hui, montre une possible augmentation du risque de gliomes lors de l'utilisation du téléphone mobile mais d'une façon très intensive, il n'y a pas suffisamment de preuves pour exclure l'excès de risques de cancer, donc il y a une incertitude.**

**Donc il y a plusieurs études qui sont en cours, l'étude Cosmos qui est faite dans 5 pays sur 250 000 volontaires, et l'étude MOBY KIDS , en France.**

**Fabrice Gasdon : Par rapport aux différentes études qui ont été vues dans cette synthèse, il y avait différentes appréciations ?**

**Carinne Leduc : Oui, il y a des différences, il faut ne garder que les études menées avec une démarche rigoureuse, dont la méthodologie est bien satisfaisante, qui présentent une reproduction des effets lorsqu'on les refait avec la même méthode, et cela n'est pas toujours le cas dans certaines études.**

**Il a été aussi montré qu'ils n'ont pas trouvé de mécanismes d'interaction entre les cellules identifiées, pour le niveau non thermique.**

**Fabrice Gasdon : On avance. Il y a beaucoup de choses à voir. Quelques mots sur l'hypersensibilité électromagnétique, avons-nous des certitudes dans de ce domaine ?**

**Carinne Leduc : Pas du tout, justement, ce que nous avons comme certitude, c'est qu'il y a un nombre de personnes qui a des symptômes...**

**Fabrice Gasdon (au public) : Nous y reviendrons, vous aurez la parole et vous aurez de toute façon d'autres éclairages par d'autres intervenants.**

**Carinne Leduc : La prévalence est estimée, pour l'instant, nous n'avons pas la réalité des chiffres, il s'agit de quelques individus ou 1,5 à 3 % de la population avec des variations géographiques.**

**Par contre ce n'est pas parce qu'on ne sait pas qu'il n'y a rien de fait, puisque dans chaque région, ce n'est pas exactement cela.**

**Sur le territoire national, il y a un certain nombre de centres, de services vers lesquels les personnes peuvent aller ; pour une étude et pour une gestion des personnes, par exemple pour nous, c'est au CHU de Nantes pour les Pays de la Loire.**

**Pour l'instant on n'a pas trouvé de preuve scientifique sur le sujet. Mais on est dans l'incertitude.**

**Fabrice Gasdon : Cela fera bien évidemment l'objet d'un dialogue avec les gens qui sont dans la salle.**

**Une dernière chose, il y a un certain nombre de recommandations qui ont été émises, on peut les prendre les unes après les autres, mais ce qui serait bien c'est que vous ne donniez la philosophie générale.**

**Carinne Leduc : Améliorer l'information au public et aux cellules. La concertation locale. Faire des mesures, faire que les mesures individuelles soient gratuites et facilement réalisables. C'est vraiment pour essayer d'améliorer la communication, l'information, voire même la recherche scientifique. C'est dans cette direction.**

**Fabrice Gasdon : Merci pour ces éléments.**

**Veuillez passer le micro à celui qui se trouve à côté de vous, M. René de SEZE, je rappelle que vous représentez l'INERIS.**

**On pourrait d'abord peut-être dire qu'il y a une véritable inquiétude qui existe dans le public, une inquiétude qui est relayée par les médias et qui est liée au développement de la téléphonie mobile de notre pays.**

**Dr René de SEZE :Tout à fait, le fait que des gens se savent exposés à des rayonnements qu'ils ne peuvent pas appréhender et qu'on a du mal à mesurer, d'autant plus si ce sont des niveaux relativement faibles, cela fait que les gens s'inquiètent de savoir si ces ondes ont un effet nuisible pour la santé.**

**Fabrice Gasdon : D'après les études que vous avez pu mener, il y a 2 niveaux de préoccupation :**

**- d'abord d'éventuels effets déclencheurs du cancer, pour un effet à court terme,**

**- et d'autre problème à plus longue échéance.**

**Dr René de SEZE : Je ne dirais pas cela comme ça. Le cancer est un phénomène grave qui atteint la vie de la personne qui peut mettre beaucoup de temps à se manifester, et l'étude interphone indique qu'il y a un risque de cancer augmenté pour les gros utilisateurs de longue durée.**

**Et il y a d'autres types de phénomènes qui sont plutôt des modifications de la physiologie ou de la perception, de la sensibilité, ou bien de douleurs ou de migraines, qui sont plutôt des symptômes que l'on pourrait s'attendre à voir apparaître avec des expositions de courte durée, mais les études en laboratoire ont du mal à montrer le lien entre l'exposition et ces symptômes.**

**Pour les études sur le cancer, nous faisons des études expérimentales sur l'animal, nous avons fait des travaux dans mon laboratoire où l'on montre des phénomènes inflammatoires, et l'on se dit que s'il y a un phénomène inflammatoire, cet effet peut se cumuler, il va augmenter et avec le temps cela pourrait rendre les animaux malades et nous verrons**

**apparaître quelque chose. Nous avons beaucoup augmenté le temps et les durées d'exposition. Les phénomènes inflammatoires augmentent un peu, mais nous n'avons jamais vu de modification du comportement des animaux, ou de leur santé, ou de leur état clinique.**

**Pour ce qui est des symptômes, nous avons fait de nombreuses études chez des volontaires, nous avons commencé par faire des études sur les électroencéphalogrammes, nous avons vu des modifications, mais les modifications de l'électroencéphalogramme sont très fréquentes, si je m'arrête de parler mon électroencéphalogramme sera également modifié.**

**Ce que cela veut dire on n'en sait trop rien, mais ce n'est intéressant à explorer d'un point de vue scientifique.**

**Et puis des études d'un autre niveau, puisque le téléphone est contre l'oreille et contre le cerveau, pour voir s'il y avait des effets sur l'audition, nous n'en avons pas observé, sur le système endocrinien, et sur la mémoire, sur ce qu'on appelle les performances intellectuelles de personnes, la cognition, nous avons fait une batterie de tests auditifs.**

**Et comme beaucoup d'études dans la littérature ne donnent pas beaucoup de résultats à l'exposition de courte durée, nous avons voulu faire, le plus vite possible, des expositions de très longue durée. Des études répétées, c'est-à-dire que les volontaires venaient 2 heures par jour pendant un mois et ils étaient exposés pendant un mois.**

**Nous avons fait des essais à la fin et au début de l'étude. Malgré ces protocoles qui sont lourds, et que peu de volontaires accepteraient de faire, puisque au-delà cela devient extrêmement contraignant, nous n'avons pas trouvé d'effets qui soient vraiment significatifs.**

**Fabrice Gasdon : Si je vous suis bien, des études sur les effets, - je ne sais pas quels termes employer-?**

**Dr René de SEZE : On va parler de troubles graves, comme le cancer, ou bien des effets bénins. C'est le terme qu'on utilise en médecine pour les maladies qui ne sont pas mortelles, mais pour les symptômes qui peuvent perturber la santé. Il y a des travaux en cours.**

**Avec 2 volets : ceux qui sont liés aux états physiologiques et puis ceux qui sont néfastes pour la santé.**

**Au niveau des effets physiologiques, on peut distinguer 2 grades. Si on mesure ma pression artérielle, on va voir qu'elle arrive au cours du temps, à un moment à augmenter, à un moment elle baisse. Ce n'est pas grave, ce sont les limites normales de la physiologie. On va vérifier si un des éléments modifie un paramètre physiologique, et est-ce que c'est large, ou bien si on reste dans les limites de la normale, ou bien est-ce que ces variations dépassent les capacités de régulation de l'organisme, le maintien des paramètres de l'organisme. Alors à ce moment-là cela pourrait devenir pathologique et il faudrait vérifier.**

**Fabrice Gasdon : Vous avez mené un certain nombre de recherches sur le système endocrinien, qu'avez-vous pu démontrer ?**

**Dr René de SEZE : Les premiers travaux que nous avons faits, c'était pour voir si les hormones qui sont secrétées par l'hypophyse, les hormones thyroïdiennes ou sexuelles pourraient être modifiées lors de l'exposition à un téléphone portable.**

**Dans la première étude que nous avons faite nous avons trouvé une légère diminution de l'hormone thyroïdienne. Cela a été publié.**

**Nous avons continué la recherche parce que les sécrétions thyroïdiennes varient pendant la journée, nous voulions savoir si c'était un décalage de sécrétions ou la modification de l'amplitude. Nous avons donc fait des travaux complémentaires et cet effet n'a pas été retrouvé dans les travaux suivants.**

**Nous avons aussi fait des travaux sur la mélatonine, nous avons prélevé des échantillons toutes les heures sur les patients pendant la nuit et nous n'avons pas vu de modification entre les volontaires exposés et les volontaires qui n'étaient pas exposés.**

**Fabrice Gasdon : Ce sont les recherches que vous avez menées avec vos équipes, et d'autres qui sont menées avec d'autres équipes Avez-vous vu des modifications?**

**Dr René de SEZE :Il y a un consensus sur le fait qu'il y ait une modification de l'électroencéphalogramme, par contre il n'y a pas de consensus sur des effets sur le sommeil ou sur la mémoire ou sur d'autres performances cognitives qui traduiraient un risque pour la santé.**

**La question qui se pose maintenant est de savoir quel est le mécanisme de ces effets physiologiques que l'on observe, et, si on le comprend mieux, peut-être pourra-t-on tirer des conclusions ou trouver des pistes pour savoir si cela peut conduire ou non à des effets pathologiques. Mais pour l'instant ce n'est pas ce qui est démontré.**

**Fabrice Gasdon : Il y a également des interrogations ou des inquiétudes de la part des porteurs de stimulateurs cardiaques.**

**Y a-t-il des études qui ont été menées ?**

**Dr René de SEZE : Pour les porteurs de stimulateurs cardiaques, il y a des normes actuellement. Ces normes préconisent que ces stimulateurs cardiaques soient insensibles aux valeurs limites de niveau auquel les personnes peuvent être exposées. C'est-à-dire qu'un stimulateur cardiaque ne devra pas être perturbé jusqu'à 61 Volts par mètre. Mais il y a des stimulateurs plus anciens, comme ceux qui ont plus de 20 ans par exemple, il est vrai qu'il y a une vingtaine d'années, le niveau qui était garanti, c'était que les stimulateurs ne pourront pas être perturbés par 3 ou 10 Volts par mètre.**

**Cette norme a donc changé. Et de plus, les stimulateurs ont été équipés depuis les années 98-99 de filtres spécifiques de fréquence de la téléphonie mobile, ce qui fait qu'ils sont encore plus résistants aux champs électromagnétiques ambiants.**

**Fabrice Gasdon : Ce sera ma dernière question : selon vous, quels sont les éléments essentiels à retenir lorsqu'on s'intéresse aux interactions entre la santé et la téléphonie mobile ?**

**- Vous parlez de mécanisme ou de conclusion?**

**Dr René de SEZE :De mon point de vue, la grande majorité des études laissent transparaître un risque important pour la santé ; il y a quelques études qui montrent des effets qui ne sont pas complètement expliqués, et cela mérite des travaux d'approfondissement et de recherches complémentaires.**

**Fabrice Gasdon : Merci, bien évidemment nous vous retrouverons tous les deux tout à l'heure pour poursuivre la discussion avec la salle. Nous allons continuer notre intervention avec Janine Regnault, responsable - environnement - SFR, mais ce soir vous intervenez au nom de la Fédération Française des Télécoms qui regroupe les opérateurs.**

**Fabrice Gasdon : Nous allons commencer avec quelques chiffres et là encore quelques diapos. Il y a une demande forte, de notre société en matière de téléphonie mobile. En quelques années, cet outil est devenu omniprésent dans notre vie quotidienne.**

**Janine Regnault : Effectivement, commençons par quelques chiffres si vous le voulez bien, nous avons 65 millions de clients**

**82 % des Français de 12 ans et plus ont un téléphone mobile.**

**29 % des utilisateurs accèdent à Internet avec leurs mobiles.**

**Plus de 17 millions de Smartphone actifs en France en fin 2011. Sans parler des clés 3G+ et des tablettes.**

**Depuis 2009, on voit que le trafic Internet est multiplié par 2 sur les réseaux mobiles.**

**Alors il y a les réseaux mobiles de téléphonie, et puis il y a eu une explosion de la demande pour tout ce qui concerne Internet mobile. Je voulais insister sur les services apportés par la téléphonie mobile, dans le domaine de la santé, la sécurité, de la solidarité, des personnes âgées mais aussi les personnes handicapées. Il faut savoir qu'au niveau des services d'urgence, plus de 20 millions d'appels d'urgence tous les ans sont véhiculés par les réseaux mobiles.**

**Pour répondre à votre question sur l'Internet mobile, effectivement, nous avons tous besoin du réseau mobile de qualité pour pouvoir utiliser partout ou bien son téléphone ou bien son Smartphone. Il est nécessaire pour cela d'installer de nouvelles antennes relais. Que ce soit une entreprise pour développer son activité, un jeune qui cherche du travail, une personne retraitée qui veut communiquer avec sa famille, de plus en plus, on voit l'usage de l'Internet mobile se développer.**

**Fabrice Gasdon : On va dire quelques mots des obligations que vous avez vis-à-vis de vos clients, puisque ce sont les gens qui utilisent les outils. Vous avez des obligations contractuelles vis-à-vis de ces clients ?**

**Et puis vis-à-vis de l'État, puisqu'il y a un certain nombre d'engagements que vous devez tenir, cela faisait partie du cahier des charges qui pèse sur les licences qui ont été délivrées.**

**Janine Regnault : Effectivement, il faut savoir que la priorité des opérateurs, c'est la qualité 24 heures sur 24 des réseaux et des services. L'objectif de chaque opérateur est d'apporter la meilleure qualité de service à ses clients.**

**Une bonne qualité sonore, et une bonne vitesse de transfert des données. Bien entendu, nous parlons aussi de qualité de service à l'extérieur des bâtiments, mais aussi en mouvement, et à l'intérieur des bâtiments.**

**Donc il faut savoir que plus de 60 % des communications de mobiles sont réalisées à l'intérieur des bâtiments. Très souvent, on utilise son portable dans le bâtiment.**

**Dans ce qu'il faut savoir sur les qualités des réseaux, c'est qu'elles sont contrôlées par l'ARCEP, chaque réseau fait l'objet d'un contrôle tous les ans.**

**Fabrice Gasdon : Ce sont les obligations que vous avez vis-à-vis de vos clients, mais il y a un cahier des charges avec l'État pour délivrer des licences?**

**Janine Regnault : Tout à fait, la qualité des réseaux doit se faire dans le respect de la réglementation. Les opérateurs ont des obligations de couverture, de qualité de services, qui sont fixées par l'État. Avec les licences de chaque opérateur, nous avons l'obligation de respecter les normes fixées par l'État sur les normes de l'OMS.**

**Bien entendu, les opérateurs ont l'obligation pour chaque antenne relais d'avoir un bail ou une convention d'occupation qui soit signée par le propriétaire, mais aussi une déclaration**

**préalable ou un permis de construire respectant le code de l'urbanisme ; enfin, nous devons avoir une autorisation d'émettre délivrée par l'agence nationale des fréquences. Il faut savoir aussi que l'on participe à la couverture des zones blanches et des axes de transport prioritaire.**

**Fabrice Gasdon : Voilà pour les obligations, nous allons parler de ce que vous présentez comme le Grenelle des Ondes. Qu'a-t-il apporté ?**

**Janine Regnault : C'est un débat qui a été initié en 2009 par le gouvernement, par le Ministère de la santé, pour répondre aux questionnements des effets des ondes radio, en particulier sur la santé. C'est vrai que c'est la première fois qu'une réunion réunissait autour d'une même table plus de 60 participants, Des représentants des élus, des associations et des entreprises. Cela nous a permis, je le pense, de repartir sur un débat, un dialogue plus serein. Pour continuer le déploiement de réseaux, et cela nous semble très important.**

**Fabrice Gasdon : Nous allons parler des outils d'information et de concertation, que l'on utilise en cas d'implantation, Quels sont les outils mis à la disposition des pouvoirs publics?**

**Janine Regnault : Effectivement, depuis le Grenelle des Ondes, il y a des groupes de travail qui ont permis d'aboutir à de nouveaux outils, de nouveaux dispositifs pour améliorer l'information et la concertation dans le cadre des projets d'antennes relais, maintenant tout un chacun a le portail du gouvernement à sa disposition.**

**Voici le site Internet.**

**Il y a des fiches d'information de l'État qui sont sur le même site. Par ailleurs, les maires ont à leur disposition dans une boîte à outils un certain nombre d'informations qu'ils vont choisir en fonction de leur commune, du projet en question. Dans cette boîte à outils on trouve bien sûr la proposition d'un site Internet, mais aussi le bulletin municipal. Une réunion publique ou une permanence d'information, mais aussi une commission communale de concertation, l'idée étant d'améliorer l'information des riverains du prochain projet d'antenne relais.**

**Fabrice Gasdon : Je voudrais que vous nous expliquiez quels sont les engagements que vous avez pu prendre, vous, les opérateurs, en matière d'information et de concertation ?**

**Janine Regnault : Nous avions déjà un certain nombre d'engagements qui étaient clairement indiqués et retranscrits dans un guide que beaucoup de maires connaissent maintenant, le "guide des relations entre les opérateurs et les communes " , qui a été signé dès 2004 avec l'association des maires de France.**

**Et depuis le Grenelle, nous avons de nouveaux engagements, nous, les opérateurs. Nous nous sommes engagés à informer la mairie dès le départ de la phase de recherche d'un nouvel emplacement, nous l'informerons par courrier.**

**Nous nous sommes aussi engagés à faire un courrier d'information que l'on doit à la collectivité, un dossier un peu moins technique, un peu plus pédagogique.**

**Et puis nous nous sommes engagés à expliquer, à motiver notre projet. Nous avons aussi pris l'engagement de déposer le dossier d'information un mois avant le dépôt du dossier d'urbanisme. Et enfin, si nécessaire, une estimation sera faite par l'opérateur, à la demande du maire sur l'exposition aux ondes radio qui seront émises par la future antenne relais.**

**Fabrice Gasdon : Gilles Mahé disait que l'intérêt était de confronter les différents avis. Je voudrais le point de vue des opérateurs que vous représentez ce soir sur 2 points particuliers :**

**- Le niveau d'exposition aux antennes relais, quel est le point de vue de votre part?**

**- ainsi que l'abaissement des niveaux puisque nous allons continuer à aborder ce sujet.**

**Janine Regnault : Les travaux du Comité Opérationnel ont apporté d'autres informations. Les études ont montré que l'exposition qui est due aux antennes relais est très faible quasiment partout. Ce qu'on constate, c'est qu'il existe quelques lieux atypiques où l'exposition est sensiblement plus élevée. Mais elle peut être réduite le plus souvent avec peu d'impact sur la couverture. Par ailleurs, les simulations ont été faites, apportant une réfutation technique au chiffre de 0,6 Volts par mètre**

**Ce sont des chiffres sans fondement scientifique selon l'ANSES. Il y a des pertes importantes, 80 % à l'intérieur des bâtiments lorsqu'on simule à 0,6 Volts par mètre. Il faut confirmer cela sur le terrain.**

**Fabrice Gasdon : Merci, vous nous avez apporté vos éclairages sur plusieurs sujets. Que nous allons bien évidemment retrouver avec notre nouvel intervenant, Marc Cendrier s'il vous plaît, venez me rejoindre.**

**Vous connaissez notre mode opératoire, installez-vous confortablement, je vous rappelle la règle du jeu : 15 minutes de temps de parole. Effectivement c'est moi qui suis le maître du temps, ce soir. Pour l'instant cela se passe bien. Je précise que vous êtes chargé de l'information scientifique de l'association nationale Robin des Toits. Je précise que vous portez la parole d'une association.**

**Nous allons lever une ambiguïté, vous n'êtes pas contre la téléphonie mobile mais contre les conditions actuelles d'équipement en France.**

**Marc Cendrier : Je commence par dire bonsoir à tout le monde, je me réjouis de vous voir aussi nombreux et je vais répondre à la question. Effectivement, contrairement à ce qui est souvent dit, l'association Robin des toits n'est absolument pas contre la téléphonie mobile, ou hostile.**

**Notre point de vue est qu'il doit y avoir une mise au point de la réglementation au niveau des pouvoirs publics, pour que la téléphonie mobile soit compatible avec la santé publique, ce qui, n'est actuellement pas le cas, d'après un nombre très important de travaux publiés par des auteurs que jusqu'à présent personne n'a officiellement contesté. Il y a des travaux nombreux, et des résultats concrets par les associations qui s'occupent des gens un peu partout.**

**Il y a des associations qui ont des contacts avec la population en de nombreux points, et qui ont des résultats, y compris des résultats médicaux qui sont aussi nombreux que clairs.**

**Fabrice Gasdon : C'est cela le plus important, parce que pour vous la dangerosité est clairement prouvée?**

**Marc Cendrier : Ce qui est établi de façon claire pour nous, c'est qu'il existe suffisamment de documents scientifiques élevés dont, je répète, nous ne connaissons pas de contestation scientifique. Par rapport à l'ensemble des informations, du niveau des connaissances sur le plan scientifique, le niveau des connaissances actuelles, nous considérons que la santé publique est non seulement dans un état où elle est attaquée, mais dans certains cas, elle est attaquée gravement.**

**Donc, pour nous, ce qui est entièrement établi sur le plan scientifique, c'est qu'il y a une attaque de la santé publique et cela est établi sur le plan scientifique. Je précise qu'il ne s'agit pas exclusivement des êtres humains. Je précise de tout ce qui comporte des tissus vivants. Il y a des documents qui concernent les tissus végétaux, les animaux, il y en a évidemment, et c'est le plus grand nombre, qui concernent les humains.**

**En ce qui concerne la réunion de ce soir il est évident que je ne vais pas entrer dans des détails, je ne vais pas vous donner de liste précise, je me contenterai de vous informer, c'est qu'il existe un site Internet de cette association. Il est visité de façon internationale, et le nombre de visites journalières aujourd'hui se situe aux alentours de 2000 visites. Il y a**

**beaucoup de choses dedans et vous aurez beaucoup de choses pour ceux qui veulent des détails. Pour nous, sur le plan scientifique, l'attaque de la santé est pleinement établie. Je répète, pour les détails vous pouvez consulter le document.**

**Fabrice Gasdon : Il y aura un temps d'échanges avec la salle, vous pourrez à ce moment-là répondre aux questions qui vous seront posées.**

**Je reprends votre propre terme : vous militez pour une phase de désintoxication… qu'est-ce que cela veut dire ?**

**Marc Cendrier : D'après nos informations, il y a une attaque globale importante de la santé. Il y a une demande en vue d'une modification des dispositions réglementaires, c'est notre avis, mais c'est aussi celui d'un grand nombre de scientifiques ; c'est aussi ce qui va permettre de maintenir la téléphonie mobile, et de diminuer le niveau pathologique général actuel.**

**Fabrice Gasdon : Vous avez évoqué le site Internet qui est un outil pour diffuser votre point de vue, y a-t-il d'autres outils que vous utilisez pour faire partager vos points de vue ?**

**Marc Cendrier : L'association des Robins des toits à 2 angles généraux d'action.**

**Un premier point : ce sont différentes formes d'assistance à la population. C'est-à-dire que nous sommes connus, on peut dire que nous le sommes de plus en plus, nous avons à notre disposition un certain nombre de documents, et un nombre de plus en plus grand de personnes nous appelle pour avoir des informations, des informations sur les connaissances scientifiques et aussi sur les moyens d'action qui existent vis-à-vis des pouvoirs publics en général, vis-à-vis de toutes les dispositions qui sont prises en général en dehors de la consultation de la population.**

**Nous avons un travail d'assistance plus important, c'est l'information réelle parce que nous considérons que l'information officielle comporte de très grandes zones d'omission, et des zones presque aussi grandes de désinformation, donc nous donnons des informations. Je dois dire que notre association qui n'est pas confidentielle n'a jamais été l'objet d'une contestation claire et technique. C'est-à-dire qu'il n'est pas arrivé que, jusqu'à maintenant, des industriels ou des représentants des pouvoirs publics sous toutes sortes de formes, nous accusent de raconter des bobards. On nous le dit mais on ne nous le dit pas publiquement. Il n'y a pas d'attaque sur le niveau de précision et d'exactitude de ce que nous disons. Donc nous aidons les gens à se renseigner et à agir vis-à-vis des dispositions qui ont été prises sans qu'on leur ait demandé leur avis.**

**Fabrice Gasdon : Avez-vous des précisions dans les prises de position politique, on parlera du domaine judiciaire tout à l'heure, mais dans le domaine scientifique y a-t-il des choses qui évoluent selon vous ?**

**Marc Cendrier : On peut dire, surtout quand on est branché dans toutes les directions, qu'on ne peut contester qu'il y a aujourd'hui une évolution générale de la situation dans tous les niveaux.**

**Premièrement, au niveau de l'information publique, c'est-à-dire au niveau de ce que sait une partie croissante de la population. C'est le fond de la question. Si nous sommes dans un régime de type démocratique, il est évident que cela veut dire que la population doit avoir des moyens d'accéder aux informations, c'est-à-dire de choisir elle-même, d'avoir accès à des documents; de savoir ce qui lui paraît exact et moins exact, mais la liberté d'accès aux informations est cruciale. On constate complètement que lorsque la population a, dans un endroit quelconque, que ce soit au niveau de regroupements, que ce soit un petit village où une ville plus importante, a accès à des informations qu'elle vérifie elle-même, et quand elle prend la décision de s'organiser et de se déterminer, cela change tout. C'est ce que nous disons dans les nombreuses réunions où nous allons. Le pouvoir réel est celui de la population. Et c'est ce qui est en train de se produire. C'est ce que nous constatons. Les**

**résultats concrets de confrontation entre les différentes sources de pouvoir montre que lorsque la population a décidé d'exister, tout change.**

**Fabrice Gasdon : Selon vous, il y a une transformation qui se fait aussi au niveau judiciaire, cela est important.**

**Marc Cendrier : Je fais une brève déclaration : au sujet de la politique, c'est le 2e volet de notre action, nous le faisons, pour employer une formule poétique, nous consacrons beaucoup d'énergie à faire un peu le catéchisme dans ce domaine auprès des différents niveaux de pouvoir politique. Cela est long et difficile mais cela commence à se développer. Maintenant, sur le plan judiciaire, il faut constater qu'il y a eu une période où la situation était celle de l'impunité judiciaire des opérateurs.**

**Cette période est terminée depuis 3 ans. Les condamnations judiciaires d'opérateurs ont commencé. Si cela vous intéresse, je pourrais vous donner la liste des principaux jugements émis par la justice, ce ne sont pas que des conversations de bistrot, il y a des jugements qui sont d'une très grande précision dans certains cas. Donc il y en a de plus en plus ; actuellement je pense que nous sommes entre 12 et 15, il y a un certain nombre de condamnations judiciaires. Et, dans certains cas, les juges sont au moins aussi sévères que nous. Donc cela existe, cela évolue, et comme certaines professions qui existaient ont disparu, en particulier la possibilité pour le juge de se déclarer incompétent, le paysage judiciaire change très vite en ce moment.**

**Fabrice Gasdon : Vous êtes effectivement un homme de propositions, je voudrais que vous nous expliquiez quelles sont les propositions que vous faites pour que la téléphonie mobile continue de fonctionner en France dans des conditions qui vous conviennent ?**

**Marc Cendrier : L'association a repris des demandes. Nous ne sommes pas l'auteur des demandes, émises par un certain nombre de scientifiques. Elle a rappelé qu'une réglementation qui fixe un maximum, ce qui s'appelle valeur limite d'exposition, à 0,6 Volts par mètre , la situation change du tout au tout pour des gens dont l'état de santé est en malaise, parce qu'il y a une partie de la population qui est croissante, et nous pouvons vous le dire parce que notre association est vraiment la seule qui s'occupe de ces gens qu'on appelle "électrosensibles". Cette population croît sans cesse en ce moment. Pour ces gens-là, la valeur de 0,6 n'est pas suffisante en ce moment. Pour leur permettre d'avoir une vie qui ne soit pas trop catastrophique, il est nécessaire d'envisager qu'il y ait des zones où la réglementation soit inférieure. Et cela est parfaitement réalisable. On passe le temps à nous dire que ce que nous voulons ce sont des rêves, alors qu'il existe un certain nombre d'exemples de mise en oeuvre. Donc, ce qu'on nous déclare impossible est possible. C'est nécessaire et urgent.**

**Fabrice Gasdon : Pourquoi ces décisions ne sont-elles pas appliquées à votre point de vue?**

**Marc Cendrier : Je vais faire une déclaration dont je n'ignore pas qu'elle peut être considérée comme étant de nature diffamatoire. Ce qui est certain, supposons qu'un gouvernement prenne ses décisions, qu'il fixe une valeur limite d'exposition à O,6 , avec toutes les dispositions. C'est-à-dire l'interdiction de relevés de mesure par des organismes qui sont liés sous une forme ou une autre à des opérateurs. Des mesures réellement indépendantes. Dans lesquelles les gens qui font des mesures sont tenus à établir leurs compétences techniques , celle des instruments qu'ils utilisent, que cela doit pouvoir être vérifié en permanence parce qu'on sait de quelle façon on peut arranger un instrument. Dans des mesures où les conditions d'exercice soient indiscutables. Si on donne des règlements qui sont serrés, qui sont assez durs, il faut que ce soit vérifiable, sinon cela ne sert à rien.**

**Fabrice Gasdon : Je vais vous demander par équité de conclure rapidement.**

**Marc Cendrier : Ce qui est nécessaire à notre avis, c'est une réglementation à 0,6, et tout ce qui va avec, tant sur les modalités de mesures que sur la répartition dans certaines zones du**

**territoire où des gens fragilisés pourraient continuer à avoir une vie qui ressemble à la vie des citoyens. Dans une certaine mesure.**

**Fabrice Gasdon : Merci monsieur. Pardon si je vous ai frustré un peu en raccourcissant le temps de parole de monsieur, mais il y a une règle du jeu nous allons la respecter pour tous les intervenants. La règle dit que je vous autorise à boire un petit coup, cela ne sera pas compté dans votre temps de parole. Je vous précise que nous aurons tout à l'heure un temps d'échange qui vous permettra d'approfondir un certain nombre de questions posées.**

**J'en ai déjà reçu, il y en a une autre là-bas, si vous pouvez la récupérer. Nous avons déjà pas mal de petites fiches sur des questions et des points que nous avons abordés.**

**Gilles Mahé, nous allons conclure cette présentation avec vous. Vous ferez bien évidemment partie des intervenants tout à l'heure pour le jeu de questions et de réponses, je répète que vous êtes adjoint à la ville d'Angers, et chargé de l'environnement. Un peu de pédagogie sur la réglementation sur la téléphonie qui s'applique en France. Il y a parfois une conclusion entre ce qui est possible, pas possible pour ce qui est des mairies.**

**Gilles Mahé : Oui, je pense que nous avons déjà pu un peu le comprendre à travers les différentes interventions, il est vrai que la collectivité, pour son compte, n'est pas, loin s'en faut, dans une possibilité, ou, en tout cas dans un pouvoir vis-à-vis des aspects réglementaires des choses, et qu'on comprend bien que les collectivités ont le souci, et cela est l'objet de la raison d'être de la rencontre de ce soir.**

**En termes réglementaires, il y en a assez peu :**

- **Il y a le code des postes et télécommunications, qui a été un peu évoqué en fixant un certain nombre de ses limites d'exposition. Ce sont les valeurs qui nous ont été données tout à l'heure.**
- **Le code de la santé publique. Mais il s'attache essentiellement à réglementer l'usage du téléphone mobile. Et non des stations de base. Alors que les collectivités sont interpellées sur l'implantation des stations de base.**
- **Par contre, où un certain pouvoir de la collectivité peut s'exercer, c'est dans le code de l'urbanisme. Par rapport à des dimensions, ou à des hauteurs, il y a des règles à respecter.**
- **Et puis, ce qui a été évoqué aussi dans le cadre des discussions pour le Grenelle 2, et ce fameux Grenelle des Ondes qui a, en tout cas, proposé un certain nombre d'expérimentations, notamment sur les valeurs limites de 0,6.**

**Il faut savoir que notre collectivité s'était portée candidate pour cette expérimentation, nous n'avons pas été retenus mais nous étions au niveau politique tout à fait partant pour être partie prenante de ces travaux de recherche. Parce qu'on sent de la part des habitants qu'il y a une demande.**

**L'état des lieux : 79 actuellement sur la ville d'Angers, 79 antennes sont existantes. Oui, je vous parle de manière exhaustive. Et c'est l'un des intérêts de la Charte. Nous avons 79 stations de base. Neufs sont des stations sur des sites de la ville d'Angers. Que ce soit des stades ou des clochers, si vous le souhaitez nous y reviendrons. Ces stations de base se décomposent de la manière suivante pour chacun des opérateurs.**

**(slide)**

**Ceci est l'état actuel, et nous sommes dans des projets d'installation : notamment avec l'arrivée du 4ème opérateur, avec un projet de 22 implantations, pour Orange avec 2 implantations complémentaires, et pour SFR avec une implantation.**

**79, aujourd'hui, et un certain nombre de stations de bases qui sont en projet et je pense que Mme Regnault a expliqué...**

**Fabrice Gasdon : Nous allons discuter tout à l'heure. Nous allons y revenir puisque dans les petites fiches que j'ai reçues, c'est quelque chose qui revient régulièrement. Pas d'inquiétude, monsieur, cela fera partie des discussions. Je voudrais qu'on dise quelques mots de la charte qui existe entre la ville d'Angers et les opérateurs.**

**Gilles Mahé : Ce que j'expliquais tout à l'heure, c'est que depuis 2005, il y a des rapports qui se sont régulés entre la ville et les opérateurs. Dès cette époque nous avions le souci d'avoir une transparence sur l'ensemble des implantations. Parce que c'était une chose que nous n'avions pas à notre disposition.**

**Et donc, pendant pratiquement une année, nous avons travaillé entre les services de la ville et les opérateurs, ils étaient 2 opérateurs, Orange et SFR, à pouvoir normaliser nos rapports à travers l'élaboration d'une charte.**

**Donc cette proposition d'élaboration d'une charte a été soumise à une discussion qui s'est étalée sur une année. Et depuis cette époque-là, depuis 2005, nous avons de manière régulière des rencontres, avec des services de la ville d'Angers et les opérateurs. Nous avons une réunion tous les 2 mois. Dans le cadre de ces réunions, de ces rencontres, l'ensemble des opérateurs s'est engagés à nous soumettre ses dossiers de projets d'implantation.**

**Ce dossier de projet d'implantation est soumis à l'analyse, et nous allons en faire le détail tout à l'heure, de 2 services au niveau de la ville d'Angers :**

- **Le service d'urbanisme, puisqu'il y a un certain nombre de propositions de dossiers qui relèvent du code de l'urbanisme et ou en tout cas, l'urbanisme a son mot à dire dans ce projet,**
- **et par le service « environnement et cadre de vie », notamment, sur le sujet qui nous motive tous et qui est celui dont on est comptable, à savoir les expositions, les implantations, les environnement immédiat de ces projets.**

**Pour qu'on puisse discuter de ce projet et qu'on puisse donner une validation, ou en tant que collectivité, dans le cadre de ces réunions, donner nos arguments qui font que nous sommes plutôt favorables, ou plutôt défavorables, charge ensuite à l'opérateur dans ce cadre-là de retravailler son projet, ou de pouvoir l'amener à être modifié. Voilà de quelle manière, dans le cadre de nos pouvoirs, et, je vais le repréciser tout à l'heure, de nos pouvoirs restreints en la matière, nous essayons d'assurer ce rôle de médiation et de bonnes relations, ainsi que les exigences d'information auprès des habitants.**

**- Je vois que dans la salle il y a des gens qui sont très au fait de ces questions et d'autres qui le sont un peu moins.**

**Il m'avait semblé mon cher ami que nous devions être dans un cadre convivial. Je suis en train de vous parler de ce qui existe aujourd'hui. Vous ne pouvez pas mettre en cause ce qui existe aujourd'hui. Que vous en contestiez les orientations, c'est une chose, mais pas sur le fait qu'elle existe et de la manière dont je décris que cette organisation est faite.**

**Fabrice Gasdon : Je rappelle, monsieur, que nous aurons un temps de parole tout à l'heure. C'est la règle du jeu. Chaque participant a eu un minutage précis pour pouvoir s'exprimer. Nous allons essayer de rester sur des règles équitables.**

**Je reviens à ma question : il y a des sites qui sont classés en 3 catégories.**

**Gilles Mahé : Pour chacune de ces rencontres, et pour chacun des dossiers, et cela continue dans les éléments du dossier, sur la localisation de l'implantation, sur le plan de situation, sur le plan d'ensemble de l'installation, sur les orientations des azimuts, donc, à partir de ces antennes, ce que vous évoquiez tout à l'heure, sur la présence d'autres opérateurs, sur tout un travail de photomontage qui nous donne un aperçu de ce qui existait avant et de ce qui serait susceptible d'exister après, de la présence d'établissements que l'on appelle sensibles au regard du décret, les seules choses sur lesquelles nous pouvons nous appuyer en tant que**

**collectivité qui est ce décret autour des 41 Volts par mètre autour de l'établissement sensible dans un rayon de 200 m, nous vérifions l'accord avec le propriétaire de proximité.**

**Pour tous ces dossiers qui sont analysés et qui font l'objet - cela a été le sens de cette charte, la charte de bonne conduite entre les opérateurs et la ville avec une réciprocité et une transparence sur le projet d'implantation,- nous caractérisons en suivant différents critères, que ce soit sur les impacts esthétiques, que ce soit sur un nouveau projet ou une modification de l'existant, parce que nous avons vu depuis toutes ces années qu'il y a un certain nombre de stations de base qui, au fur et à mesure de l'évolution de la technologie, sont amenées à être modifiées0.**

**Regardons ces projets de modification, ils font aussi partie de ces dossiers et de ces discussions entre les opérateurs et la ville. L'analyse, et c'est le point le plus sensible, de l'environnement. Et les différentes autorisations.**

**Ainsi nous arrivons à 3 grands critères :**

- **Classement A : une catégorie où l'estimation des analyses laisse apparaître que l'impact est plutôt faible. Donc nous nous en tenons aux dossiers d'autorisation et nous donnons un avis favorable**
- **Classement B : nous sommes sur un dossier qui est en milieu urbain dense et qui nécessite de la part des opérateurs des mesures de champ. Nous avons ainsi un certain nombre de mesures qui ont été effectuées.**
- **Classement C : et avec le dossier que l'on considère le plus sensible, l'exigence de pouvoir tenir des rencontres d'information avec les habitants et les riverains les plus immédiats.**

**Ce qu'il faut préciser également, c'est la possibilité de mesures qui seront faites régulièrement par les services municipaux.**

**Depuis 2005, vous pouvez le vérifier sur le site de l'ANFR, il y a eu à peu près une centaine de mesures qui ont été effectuées, ce qui nous permet, lorsque tout un chacun le souhaite, d'interpeller directement le service environnement et cadre de vie de la mairie, pour obtenir cette information du niveau de champ auquel son environnement immédiat est soumis. Et ce, pour tout habitant de la ville qui le souhaite, parce qu' il est inquiet du logement qu'il habite, afin d'avoir un certain nombre de mesures.**

**Ce que nous avons depuis l'an dernier, qui se met en place cette année, c'est que nous souhaitons avoir des mesures de champ beaucoup plus importantes que ce qui était effectué. Nous nous sommes dotés au niveau de la ville d'un appareil de mesure qu'ils appellent- je ne sais plus - une sonde de mesure, et notre objectif est de cartographier l'ensemble, à terme. Nous avons démarré, et, actuellement, les services de la ville ont permis de cartographier le quartier du lac de Maine. Nous allons poursuivre cette étude sur l'ensemble de la ville, de manière à pouvoir avoir ces informations, ce qui nous permettra de poursuivre, bien sûr, sur la base que je viens d'indiquer auprès des opérateurs.**

**Ce qui nous permettra aussi de pouvoir tenir informés les habitants des niveaux de champs électromagnétiques auxquels ils peuvent être soumis.**

**<u>Fabrice Gasdon</u> : Un dernier point avant de donner la parole à la salle, le contexte législatif dans lequel vous évoluez est très important. Il y a des choses que vous pouvez faire et d'autres que vous ne pouvez pas faire. Il y a une affaire récente qui a été jugée, cela concernait la Mairie de Varades...**

**<u>Gilles Mahé</u> : Oui, nous avons pu constater que certaines mairies où le maire et les conseils municipaux ont voulu aller plus loin, et c'est effectivement ce qui est tombé du conseil d'État, qui a précisé que seules les autorités de l'État désignée par la loi sont compétentes.**

**Ce qui veut dire qu'un arrêté municipal réglementant l'installation d'antennes sur la commune est illégal. C'est ce qui est arrivé au maire de Varades.**

**Pour nous appuyer sur le principe de précaution, ce décret du conseil d'État précise que le principe de précaution ne permet pas à une autorité publique d'excéder son champ de compétence. Donc cela a été jugé comme excédant le champ de compétence qui est reconnu aux collectivités locales. Ce qui nous interpelle, nous, en tant qu'élu, et il y a certain nombre de collègues qui sont présents ici, ce qui nous amène, nous, en tant que collectivités locales, à avoir ce pouvoir inexistant.**

**La manière dont, en tant qu'élu, nous pourrons continuer à suivre ce dossier, c'est un peu ce que nous faisons ici, c'est de garantir d'apporter l'information auprès de l'ensemble des personnes qui le souhaitent, sur ce suivi des implantations, et le niveau de champ auquel les habitants peuvent être exposés. Que ce soit pour les mesures effectuées par les organismes agréés ou, pour la ville d'Angers, pour ce projet que nous avons, de cartographier l'ensemble de notre ville.**

**Voilà notre engagement, dans ce qui reste encore de la possibilité des élus de pouvoir intervenir sur ce sujet.**

**Fabrice Gasdon : Merci Gilles Mahé, nous allons passer à la 2ème partie de notre soirée qui va être consacrée au dialogue que vous allez avoir avec des intervenants qui se sont exprimés précédemment, je vais d'ailleurs les inviter à venir nous rejoindre. Nous allons avoir quelques petites secondes, le temps de configurer différemment la salle.**

**Mettez-vous ici s'il vous plaît. Je vous rappelle que vous avez à votre disposition 2 outils.**

**Le micro : vous levez la main et l'on vient jusqu'à vous.**

**Et puis il y a ces petites fiches qui ont déjà été largement utilisées, la parole est libre et elle est courtoise. Nous allons maintenant pouvoir pendant une quarantaine de minutes, nous allons nous donner cette échéance-là, échanger directement avec les gens présents dans la salle.**

**Il me faut un micro à moi**

**Fabrice Gasdon : la première question sera pour monsieur, n'hésitez pas à vous présenter; pour nous dire qui vous êtes.**

**Une personne dans la salle, Gildas Charbonnier : Bonjour, je suis enseignant en génie électrique. J'avais une question concernant l'accusation basse fréquence, l'OMS reconnaît que cette pulsation est cancérigène, le téléphone portable, quoi qu'il ait une référence porteuse à 800 ou 900 MHz selon les opérateurs, ils travaillent avec une pulsion basse fréquence, j'aimerais savoir si dans les études, lorsqu'on soumet des gens au rayonnement électrique cela est bien pris en compte. Et pour les simulations d'émission, est-ce que les lobes secondaires ont été pris en compte?**

**Dr René de SEZE : C'est moi qui ne fonctionnais pas. Sur la 2ème question, les simulations ont été faites avec un outil de simulation du centre scientifique et technique des bâtiments reprenant en compte l'ensemble des caractéristiques des antennes, dont les lobes de diffusion secondaire.**

**Fabrice Gasdon : Sur la première partie ? Pour les pulsations basses fréquences, est-ce que cela fonctionne?**

**Dr René de SEZE : Pour les pulsations basses fréquences, l'OMS a déclaré les extrêmement basses fréquences comme des cancérigènes possible, ce sont les champs magnétiques à 50 Hertz, au-dessus d'une valeur de 0,4 MCT. Les valeurs de champs magnétiques produites par les téléphones sont beaucoup plus faibles que cela et il n'y a pas de fréquence à 50 Hertz. Il y a**

**des composantes à 2 Hertz et à 8 Hertz qui sont un peu complexes, dont la réalité physique est questionnable, parce qu'en fait ce sont des modulations du champ de fréquences, et nous n'avons pas trouvé ce qui permet de démoduler des signaux radiofréquence aussi faibles. Il y a par contre les travaux qui se font avec ces composantes et sans ces composantes pour pouvoir voir si l'absence de ces composantes entraîne plus d'effets ou moins d'effets.**

**Gildas Charbonnier : Un téléphone portable, lorsqu'il est connecté à une cellule, chaque téléphone émet chacun son tour, donc on a bien une pulsation basse fréquence, c'est le fameux bruit que vous entendez quelquefois dans une sonorisation par exemple. C'est de la fréquence extrêmement basse, même si les niveaux sont faibles, je m'interrogeais pour savoir si des études ont été faites là-dessus.**

**Dr René de SEZE : Si on les entend dans le micro, ce ne sont pas ces pulsations-là qui sont concernées, puisque le domaine auditif commence à 16 Hertz et va jusqu'à 20 000 Hertz. Si on les entend, ce ne sont pas ces pulsations-là. Et ces pulsations, lorsque je dis qu'elles ne sont pas très concrètes à mesurer, c'est que si on regarde par exemple le signal de radiofréquence avec un oscilloscope, vous n'allez pas voir cette pulsation à 2 Hertz ou à 8 Hertz parce que ce sont des modulations qui existent dans la reconstruction du signal et dans la reconstruction du signal auditif. Ce sont des trames dans les bandes de fréquences, c'est du codage, et ce n'est pas réellement visible sur un oscilloscope. Dans la trame du signal.**

**Une personne dans la salle : Je ne suis pas un spécialiste, je prends la précaution de le dire. Par contre je fais partie des 94 pour cent de français utilisateurs de mobiles, que ce soit professionnels ou personnels. Avant de poser ma question, ce dont je souhaite pouvoir témoigner, c'est que j'ai pu observer en tant qu'utilisateur, lorsque je suis loin d'un émetteur, j'ai une agression au niveau du tympan qui est différente que lorsque je suis prêt de l'émetteur. C'est quelque chose que je constate, je ne sais pas établir une relation de cause à effet avec la technologie, en tout cas c'est quelque chose que j'observe. Donc aujourd'hui, j'ai une question qui porte sur le lien de causalité entre l'émetteur et le mobile.**

**Une personne dans la salle : Vous nous avez parlé de représentation pour ce qui est le téléphone mobile, d'un élément choisi, le portable en tant que tel, et d'un élément non choisi, qui est l'émetteur. La relation que je situe entre les deux c'est bien la relation entre l'émetteur et récepteur. Ma question porte sur la multiplication du nombre de relais. J'avais cru comprendre jusqu'à aujourd'hui que plus la cellule entre l'émission et la réception était petite, moins le risque était grand. D'où l'intérêt annoncé de multiplier le nombre de relais. C'est l'idée que j'en avais. Alors, j'observe comme tout le monde les difficultés pour l'implantation de relais, alors aujourd'hui, y a-t-il quelque chose d'analysé dans ce sens, et, la dernière partie de la question : aujourd'hui, chacun des opérateurs multiplie ces relais, est-ce qu'il a été imaginé le partage de ces relais ? Y a-t-il quelque chose qui les en dissuade ? Est-ce que c'est commercial ou est-ce que c'est technologique ?**

**Arnaud Miquel : je répondrai à une question sans engager les opérateurs. Il y a ce qu'on appelle un système d'adaptation de puissance. Le téléphone reçoit un signal d'une antenne relais, l'antenne relais analyse le signal du téléphone et détermine sa distance. Donc l'antenne va donner l'ordre au téléphone d'adapter son niveau de puissance au niveau minimal pour que le signal, pour ne pas gâcher de la puissance, pour économiser tout bêtement la batterie du téléphone, donc le téléphone se met au niveau de signal adapté à sa distance radiométrique de l'antenne relais. Si l'antenne est très haute et que le téléphone est tout en bas à ses pieds, il va émettre assez fort. Ce qui veut dire que si vous êtes loin d'une antenne relais, votre téléphone émet avec une puissance plus importante. Parce qu'il y a une distance radioélectrique plus lointaine que s'il est juste en face à la même hauteur. Ce n'est pas la distance verticale, la distance entre l'antenne du téléphone et l'antenne relais. Je vous prie de m'excuser.**

**Si les antennes relais sont plus éloignées, le téléphone va émettre une puissance plus importante. Si la personne se rapproche de l'antenne relais, la puissance sera plus faible.**

**- L'autre aspect de votre question est le fait que les opérateurs multiplient les antennes relais.**

**Fabrice Gasdon : Pour reprendre la question de monsieur, n'y a-t-il pas un moyen de mutualiser les antennes ?**

**Arnaud Miquel : Une antenne relais est capable de transmettre un certain nombre de communications téléphoniques simultanément. Dans une ville comme Angers, le développement de la téléphonie est à un stade où les antennes ne servent pas simplement à assurer la couverture d'Angers, mais aussi assurer la couverture d'un certain nombre d'autres communications. L'objectif est que tous les utilisateurs puissent téléphoner simultanément. Pour ce que vous dites sur la mutualisation des antennes, je laisserai l'opérateur répondre. Cela pose des problèmes de communauté de réseaux mais c'est un débat d'opérateur. Par contre, si vous avez une antenne relais mutualisée ou des antennes côte à côte, du point de vue de l'exposition des personnes au rayonnement, cela ne change pas grand-chose. Lorsqu'une antenne relais qui dessert 2 opérateurs de téléphonie mobile, elle transporte deux communications téléphoniques donc deux signaux, donc le double. Donc c'est strictement équivalent à la puissance rayonnée par 2 antennes côte à côte.**

**Janine Regnault : Je reprends l'éventualité de mutualiser les antennes mêmes si Arnaud Miquel nous a apporté un premier élément de réponse.**

**- Je compléterais en disant que les opérateurs de réseaux différents, c'est la concurrence. Vous n'auriez pas les tarifs que vous avez aujourd'hui si nous avions le même réseau. Cela veut dire que chacun doit mettre ses antennes, même sur le même support. Nous sommes souvent sur le même support mais nous avons des antennes différentes, pour éviter les interférences entre les réseaux, nous devons par exemple sur un pylône, respecter un certain écart entre les nappes d'antennes.**

**Très souvent nous échangeons avec les collectivités concernées, la collectivité nous indique qu'il y a déjà sur une commune un pylône d'un opérateur, alors notre prestataire va aller étudier de préférence une localisation sur un pylône déjà utilisé, pour éviter la multiplication des supports.**

**Parfois quand il n'y a pas de support existant, la solution est de créer un nouveau pylône qui va permettre d'accueillir ces antennes.**

**Attendez.**

**Je ne répondrai pas à ce genre de questions un peu polémiques.**

**Fabrice Gasdon : M. Cendrier, j'ai plusieurs questions qui vous concernent directement. Concernant ce seuil que vous avez évoqué à plusieurs reprises, ce seuil de 0,6 Volt / mètres, j'ai 3 ou 4 fiches sur cet aspect-là, avec des questions très pratiques. La question demande : Qui a décidé que ce seuil était bon pour la santé et qu'au-delà il y avait des problèmes pour la santé ?**

**Une autre qui dit que certaines associations ne reconnaissent pas le fondement scientifique de ce seuil.**

**Marc Cendrier : Eh bien, les associations qui ne reconnaissent pas un fondement scientifique ont entièrement le droit de ne pas le reconnaître.**

**Ce chiffre a été formulé pour la première fois par un rapport qui avait été commandé par le Parlement Européen. Cela remonte à plus de 10 ans puisque, je ne me souviens pas au juste, si il est de 1998 ou 99, c'était nettement avant l'an 2000. Le Parlement européen, qui compte un certain nombre de membres qui sont à la fois députés et scientifiques, avait constitué un groupe d'experts qui porte le nom de son rapporteur, qui était d'une part un député italien et d'autres part un scientifique de haut niveau.**

**Il s'appelle M. Tamino. Il y a eu donc un rapport de ce monsieur qui résultait du travail d'un groupe d'experts mis en place par le Parlement européen.**

**Ce rapport, sur le plan des chiffres, a fixé comme seuil de sécurité sanitaire, c'était le terme qui était employé, je rappelle qu'il s'agit du Parlement européen, 1 Volt/mètre pour tous les émetteurs confondus, ce qui correspond à peu près à 0,6 Volts/mètres.**

**Ensuite, il a été de nouveau mentionné et garanti par les auteurs d'un rapport beaucoup plus récent, dont nous avons parlé, qui s'appelle le rapport Bioinitiative, d'une douzaine de scientifiques internationaux indépendants, ce rapport a été publié en août 2007. Et ce rapport confirme le chiffre de 0,6 Volts / mètre, pour la téléphonie mobile seule. Donc, ces sources sont des sources scientifiques, il y a d'autres sources qui ont repris ces chiffres mais ce sont les sources de base.**

**Fabrice Gasdon : Il y a plusieurs questions qui tournent autour de l'implantation des antennes à proximité des établissements scolaires.**

**Quelle sera la conséquence pour les enfants qui habitent dans le secteur?**

**Est-ce qu'un conseil de parents a la possibilité de s'opposer à l'installation du Wifi dans ses murs?**

**Il y avait aussi d'autres questions qui concernent le rôle du clergé. Je reprends texto ce qui a été écrit : Le clergé, qui l'informe qu'il y a des antennes relais dans le clocher ?**

**Gilles Mahé : Il est informé Monsieur parce que ces bâtiments sont des patrimoines qui sont entretenus par la ville. Nous sommes en charge, vous le savez,...**

**Fabrice Gasdon : La question était de savoir qui délivre cette autorisation.**

**Gilles Mahé : Ces églises, justement, avec la séparation de l'église de l'État, sont, en tout cas dans leur entretien, dans leur gestion, de la responsabilité des communes. Que ce soit sur cette église ou bien notamment sur certains pylônes dans des stades, c'est, parmi les 9 implantations que j'évoquais tout à l'heure, des implantations qui dépendent de la ville d'Angers. Il y avait historiquement, effectivement, lorsque je le rappelais tout à l'heure, en 2005, nous avons mis en place ces relations avec les opérateurs, nous avons pris connaissance de l'ensemble des implantations qui existaient. Et nous avons donc pris acte qu'il y avait l'existence de ces antennes, entre autres sur ce clocher. Et nous avons eu, effectivement, par rapport à ce nouvel opérateur, Free, la demande, plutôt que de multiplier le nombre de stations de base, de voir là où il y avait des sites existants qui étaient susceptibles de pouvoir répondre aux demandes des opérateurs, eh bien, il y a eu cette demande qui a été formulée.**

**Dans cette formulation, nous nous retrouvons bien à proximité d'établissements scolaires. Nous avons l'école Saint-Laud et l'école de la Blancheraie.**

**Nous avons bien ici un dossier sensible, qui se trouve dans les dossiers qui doivent être l'objet de cette concertation et de cet échange avant de donner effectivement des suites ou favorables ou défavorables.**

**Fabrice Gasdon : Chacun son tour, ce sera plus simple pour que tout le monde s'entende. On ne peut pas débattre si vous coupez la parole.**

**Gilles Mahé : Je vous appelle à une certaine mesure de vos propos. Il n'y a pas de problème. De la même manière que par rapport à ce conseil d'école qui a été évoqué dans la question, par rapport à l'obtention de tout un nombre de mesures qui ont été faites,**

**parce qu'on sait que sur la ville, nous avons un certain nombre de points qui sont plus sensibles que d'autres en termes de niveau de champ.**

**Et donc les mesures ont été faites et peuvent être fournies pour l'ensemble des personnes qui le souhaitent.**

**Des mesures qui ont…**

**…non !! Pas toutes les mesures.**

**Je vais essayer de résumer, très concrètement, dans quelles conditions se déroulent les mesures qui sont effectuées sur la ville d'Angers.**

**C'est le service de l'environnement et du cadre de vie- C'est facile de rire si vous n'acceptez pas d'entendre la réponse, Monsieur**

**J'espère bien qu'elle fait son travail. Et c'est bien justement la technicienne à laquelle je pense à qui vous faites référence ; et je pense que c'est la même, elle est aujourd'hui au sein du service en charge de cela, c'est elle qui, avec des services agréés, organise les conditions de la mesure. Sans les opérateurs, bien entendu. Sans intervention, à quelque niveau que ce soit, des opérateurs. C'est bien nous, qui avons au niveau du service de l'environnement et du cadre de vie, la maîtrise et l'organisation de ces mesures.**

**C'est la réponse que nous essayons d'apporter aux habitants, c'est de pouvoir objectiver un certain nombre d'éléments, et, entre autres, ces réponses en termes de niveau de champs qui ont été améliorées, elles peuvent être fournies en fonction de cet élément de mesure, et nous serons en capacité de pouvoir, avec la technicienne que nous évoquions tout à l'heure, faire des mesures complémentaires de façon à pouvoir vous apporter l'information.**

**Fabrice Gasdon. On va conclure, s'il vous plaît, avec des éléments de réponse, parce que j'ai plusieurs fiches concernant des personnes électrosensibles qui souhaitent s'exprimer, ensuite, plusieurs fiches sur les mesures de protection que l'on peut mettre en place pour les personnes électrosensibles.**

**Arnaud Miquel : Sur ce qui vient d'être évoqué, sur les mesures. Il y a au début des années 2002 - 2004, un soupçon récurrent, M. Cendrier en avait parlé tout à l'heure, je vais peut-être l'attaquer en parlant de cela, on prétendait que les opérateurs baissaient le niveau. L'État a prévu cela, avec la loi de 2011 les mesures seront financées par l'État.**

**L'État a mis en place un système de financement. Les opérateurs payent une taxe. Vous payez des impôts, les opérateurs paient des impôts, ce n'est pas pour ça que nous avons notre mot à dire sauf pour les élections. Les opérateurs se sont vus imposer une taxe, qui est affectée à un établissement qui se trouve à Limoges, qui est en train de mettre en place le marché des laboratoires de mesures qui ont toutes les qualités dont a parlé M. Cendrier, même si M. Cendrier dira qu'ils ne les ont pas, qui sont indépendants statutairement des opérateurs, qui sont accrédités suivant un protocole établi par l'agence nationale des fréquences, qui sont accrédités par une agence qui s'appelle le COFRAC , une agence européenne équivalent de l'ANFR.**

**Ce système va être mis en place dans le courant de l'année 2012. Ce qui lavera ce soupçon des mesures payées par les opérateurs.**

**(Interventions sans micros dans la salle)**

**Il y a un seuil maximum qui est fixé au niveau européen qui est le seuil de 41 - 61 – 68 V/m nous en avons parlé.**

**Fabrice Gasdon : S'il vous plaît. J'ai plusieurs fiches, monsieur Cendrier, je m'adresse à vous, sur ce qui concerne la protection des personnes électrosensibles. Je crois que ce sont des préoccupations qui sont partagées par des personnes présentes dans la salle. Très concrètement, qu'est-ce qui peut être fait, et par qui, pour mieux protéger ces personnes.**

**Marc Cendrier : Je réponds sur ce que je connais, c'est-à-dire sur ce que nous faisons. Il y a des actions qui sont entamées entre des représentants locaux de Robin des toits et l'autorité publique, il y a différentes possibilités, notamment pour des montants relativement peu élevés, d'établir dans des régions dont on sait à l'origine que les expositions sont faibles. Il faut établir des diagnostics d'intensité. C'est-à-dire qu'il faut tester avec des mesures quels sont les endroits qui sont réellement d'intensité faible. Il faut transmettre ces cartographies aux pouvoirs politiques locaux. C'est quelque chose qui est tout à fait à ses débuts mais qui commence. Donc le processus est le suivant : nous faisons une espèce de radiographie ou de diagnostic d'une région où on sait au départ qu'on est assez faible. On transmet les informations aux autorités politiques et on définit avec eux des périmètres dans lesquels les autorités politiques s'engagent à maintenir l'état de faible intensité. C'est-à-dire à s'opposer à de nouvelles implantations. Autrement dit, contrairement au processus où l'on tente de neutraliser les ondes lentes, ici on tente de les organiser et de les protéger pour les rendre inaccessibles à des gens qui sont en difficulté. Je donne une toute petite précision en ce qui concerne les personnes électrosensibles : nous sommes compétents puisque nous sommes, à ma connaissance, un des seuls organismes qui s'occupent concrètement de ces personnes. On peut dire qu'il y en a 2 catégories :**

- **Il y a ceux dont les perturbations ne sont pas définitives. Elles sont réversibles. Leur niveau de pathologie est réversible si on les met dans des situations où les intensités émises sont diminuées.**

**C'est également ce qui était dans les travaux qui sont poursuivis actuellement par le Pr. BELPOMME. Nous cela est fait par personne, par individu, on diminue les expositions des gens électrosensibles et l'on voit que, dans le temps variable, mais d'une façon régulière, les problèmes pathologiques électrosensibles régressent. Ce sont des états réversibles.**

- **Par contre il y a des cas où la gravité fait que ce n'est plus réversible. Il faut donc pouvoir prévoir avec les autorités des zones où ils pourront vivre en sachant qu'ils ne peuvent pas revenir à un niveau entièrement normal.**

**Fabrice Gasdon : Madame : avez-vous un micro ?**

**Je suis Marie A., je fais partie d'un collectif à Feneu, je voudrais revenir par rapport à l'implantation d'une antenne relais, des obligations qu'ont les opérateurs. Vous nous avez dit que l'opérateur devait dans un premier temps informer forcément la mairie, puis la population. Cela n'a pas été fait chez nous, nous l'avons découvert par surprise, et puis vous nous avez dit aussi que l'opérateur devait avoir signé un bail avec les propriétaires, alors je vous pose la question : Pourquoi à ce jour dans notre commune les travaux de l'antenne ont commencé sur un terrain qui n'appartient pas à l'opérateur ? Puisque sur ce terrain il y a un locataire qui dans un premier temps a été évincé, et puis dans un 2eme temps que SFR a essayé d'acheter.**

**Janine Regnault : Je suis désolée, je voulais préciser que je n'étais pas là pour parler de SFR mais pour répondre au nom de la profession. Je voulais dire que le chantier est arrêté et je ne veux pas en dire plus. Ce soir ce n'est pas le cadre du débat.**

**Fabrice Gasdon : J'aimerais vraiment que l'on puisse terminer cette réunion autrement que dans un chahut. L'intérêt de ce type de rencontre, c'est d'accepter les uns les autres de pouvoir nous écouter, de pouvoir entendre les arguments, de pouvoir apporter un certain nombre de propositions. C'est cela qui fait l'intérêt de ce type de rencontre. Ce serait dommage de dénaturer ce type de rencontres en n'ayant plus la capacité de pouvoir nous entendre les uns et les autres.**

**Personne dans la salle : Justement, l'intérêt de ce soir, c'est que j'ai appris que les opérateurs avaient des obligations quant à l'implantation d'une antenne relais, pourquoi certains opérateurs, sans le nommer, ne les respectent pas ?**

**Fabrice Gasdon : Mme Regnault, je reprends la question manquante, peut-il y avoir des failles dans le devoir d'information ? Vous conviendrez qu'un journaliste se doit d'être objectif.**

**Janine Regnault : Ce projet a obtenu les autorisations d'urbanisme, la déclaration préalable a été obtenue et a été affichée. Je ne parlerai pas en l'absence du prestataire auquel on a confié cette mission, soyez un peu indulgents et compréhensifs. Dites-moi à quelle distance vous habitez de ce projet, je pense que ce projet est bien intégré dans l'environnement, il n'est pas à proximité immédiate d'une maison. C'est tout ce que je peux dire ce soir sur ce projet particulier, ce n'est pas l'objet du débat.**

**Fabrice Gasdon : Il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer. S'il vous plaît, nous avons quelqu'un dans le public qui souhaite s'exprimer.**

**- Je suis monsieur R du Collectif Angevin Citoyen, je voudrais interroger M. Mahé concernant l'urbanisme. Je me suis permis d'aller à l'urbanisme et de faire ressortir le dossier initial de l'implantation des antennes. Chez moi les antennes sont placées sur mon balcon. J'ai ressorti le dossier. Les architectes de France en 1997 déclarent le projet non recevable. Deux mois après, la mairie donne son aval à l'installation du projet. Cela date de 1997. Et depuis, avec l'UMTS etc. Tout a changé. On a fait venir M. D. qui est présent, le COFRAC est venu faire des relevés. À bout de bras, je touche l'antenne.**

**Gilles Mahé : C'est bien de cela qu'il était question par rapport à ce sujet de téléphonie mobile, je parle de cela dans le mandat précédent. J'ai démarré mon mandat en 2001. Ce qui était en question, c'était la difficulté liée à l'implantation, c'est qu'en tant que collectivité, j'ai eu la surprise que nous n'avions pas de visibilité sur les sites existants. Je parle de la situation à cette époque. Et c'est bien à partir de cette connaissance du manque d'informations et du manque de connaissances que nous avons souhaité et que nous avons engagé, lorsque j'ai été amené à rencontrer les opérateurs qui étaient en place sur notre ville à cette période-là, de pouvoir travailler avec eux, et cela s'est fait dans un certain nombre d'autres villes, à travailler à une charte, parce que, je le répète, la collectivité est dans ce rôle-là. Cette charte qui a mis plus d'une année à pouvoir se mettre en place, pour en travailler le contenu. De manière à pouvoir avoir justement cette visibilité et cette transparence pour les implantations. C'est grâce à ces relations - en tout cas, depuis 2005 - avec le principe que nous avons retenu - avec la connaissance que nous avons sur l'ensemble des projets, que nous avons cette visibilité.**

**Monsieur R. : L'installation initiale date de 97. J'ai interpellé M. Rotureau, qui a fait le nécessaire, il loue l'espace. C'est difficile pour se faire entendre et faire valoir ses droits de citoyen des locataires qui subit des choses assez compliquées.**

**Gilles Mahé : Vous avez interpellé notre service pour avoir des mesures de champ…**

**Personne dans la salle : Si je peux me permettre de le raconter, ces mesures, lorsqu'elles ont été établies, ces mesures, le technicien qui est venu les établir, à la fin des mesures,**

**je lui ai demandé : "Dites-moi, en toute bonne foi à la place qu'est-ce que vous faites ?" Il m'a répondu : « Je pars ».**

**Mais je ne suis pas censé vous l'avoir dit.**

**La 2e chose, avant les mesures, avant que nous soyons reçus, nous avons beaucoup de baies vitrées je suis assistante maternelle, je vois les oiseaux qui dévient l'antenne. Je les vois dévier le champ. À partir du moment où nous avons demandé à faire des mesures, pendant le temps des mesures j'ai un nid de pigeon qui s'est installé sur l'antenne. Donc, abaissement de fréquences, je suis sûr qu'il est réel, j'ai eu un petit moineau, vous voyez la taille d'un moineau, Il était posé sur l'antenne. J'ai des photos.**

**Fabrice Gasdon : Ne peut-il y avoir une 2ème série de mesures dans ce cas précis ?**

**Gilles Mahé : Nous sommes là sur un cas particulier, mais ce que je vous propose...**

**Personne dans la salle : Il y a plein de cas particuliers qui font des généralités. Ce sont des constats. Simplement.**

**Fabrice Gasdon : S'il vous plaît, nous allons mettre un peu d'ordre dans notre discussion pour nous y retrouver. Pour le cas de M. ou de Madame, est ce qu'à partir de certaines anomalies, nous allons les appeler comme cela, peut-il y avoir un 2ème examen de la part de la ville ?**

**Gilles Mahé : Bien sûr, et c'est pourquoi je disais, sur cette situation précise, notamment avec cette sonde dont nous nous sommes équipé, il y a effectivement des mesures complémentaires pour apporter des précisions. Et sur des cas particuliers comme celui-ci, il y en a sans doute d'autres sur la ville d'Angers, avec notre service environnement, il y a des diagnostics que nous serons en mesure techniquement de pouvoir effectuer, ce qui nous permettra, lors des rencontres que j'évoquais, de pouvoir évoquer ces situations et voir avec les opérateurs d'éventuelles modifications qui pourront être faites. C'est un autre service pour que nous, en tant que collectivité, nous essayons d'être dans cette médiation.**

**Dr René de SEZE : Je voudrais faire un témoignage qui ressort du Comop parce que c'est une expérience intéressante et j'ai de la chance que mon ministère m'a demandé de participer à cette expérimentation. Dans le cadre du Comop, nous avions fait des mesures sur 24 heures sur une semaine, et de beaucoup plus longue durée, puisque, sous l'impulsion de Robin des toits, nous avons acquis une borne qui permet de faire des mesures pendant des semaines et des mois.**

**J'étais content de pouvoir visualiser ces mesures et en profiter parce que je me suis dit : "Enfin on va voir les variations de trafic et le niveau des antennes". Je suis extrêmement déçu parce que sur 24 heures sur une semaine nous voyons des variations qui ne dépassent pas 30 % des niveaux d'émission. Nous nous sommes dit que c'était peut-être parce que les opérateurs savaient que c'était cette semaine-là, donc nous avons fait marcher la bande pendant des semaines consécutives et nous n'avons pas vu de différences. Récemment, nous n'avions pas pu depuis faire de mesures, mais nous avons fait des mesures le jour du réveillon parce que c'est la période la plus encombrée . Le 31 à minuit, nous avons constaté dans la commune de CHASSIEUX qu'il n'y avait aucune variation d'émission.**

**Fabrice Gasdon : Vous conviendrez avec moi que le sujet qui nous rassemble ce soir pourrait nous emmener très loin, nous avions pris un certain nombre d'engagements, notamment celui de vous laisser la parole, on va vous accorder encore 5 ou 6 minutes. Ensuite nous devrons clore le débat, monsieur lève la main depuis un moment.**

**Personne dans la salle : Il y a 2 choses à souligner :**

**- d'une part par rapport à ce qui vient d'être dit par rapport aux dosimètres. Nous avons fait venir le CRIREM. J'habite en dessous de ces messieurs dames. À un moment donné nous nous sommes retrouvés avec de l'UMTS. Et du jour au lendemain je ne pouvais plus dormir à la maison. Nous avons téléphoné au CRIIREM, il est venu et il n'a pas trouvé quelque chose d'anormal. Cependant, à un moment donné j'ai eu l'occasion d'aller sur Internet, et de voir le compte rendu de l'ancien ministre, très spécialisé qui avait travaillé dans l'armée. M. (?).Il écrivait que ces appareils n'étaient pas suffisants. Ils valaient une fortune. Le CRIIREM , lorsqu'il est revenu nous a parlé du coût de cet appareil, qui coûtait le même prix qu'une moissonneuse-batteuse.**

**Évidemment, si vous mesurez cela avec un dosimètre vous n'y verrez rien. Parce que ces courants qui sont pulsés et qui sont trafiqués, c'est quelque chose de très particulier. Ils ne sont pas mesurables avec un appareil, même l'armée qui a un pas d'avance sur tout cela a des difficultés. Lorsqu'ils ont installé l'UMTS, du jour au lendemain je suis allé dormir dehors dans les vignes tous les jours, dans ma voiture. Le CRIIREM mesurait 2,8 V. Ce sont des mesures qui sont faites pour nous protéger, tout opérateur confondu. Je suis sensible à beaucoup moins que cela, cela me rend la vie impossible, j'ai de l'arthrite, de l'arthrose, je suis comme un petit vieux qui ne peut plus bouger.**

**Fabrice Gasdon : Un élément de réponse avec M. Miquel.**

**Arnaud Miquel : Je vais répondre sur le point technique, vous avez dit que j'étais président de l'agence ANFR, je suis aussi ingénieur général de l'armement, l'armée c'est mon métier. Les appareils de mesures qui sont utilisées par le CRIIREM , je ne les connais pas. Ceux qui sont utilisés par le laboratoire du COFRAC sont normalisés dans ce domaine. La sonde qu'a pu acheter la ville d'Angers, je n'ai pas de crainte qu'elle ne soit faite pour mesurer ce qu'il faut mesurer.**

**Dans le cadre du Comité Opérationnel, M. Fiterman était là, c'est un homme tout à fait respectable, il a annoncé un certain nombre de choses de concert avec M. Cendrier, à propos des appareils de mesure. Nous avons eu des discussions techniques très approfondies. Je ne veux pas rentrer ici dans le détail.**

**Nous avons conclu sur un protocole de mesures qui n'est pas celui que propose M. Fiterman, mais qui a obtenu l'accord technique - si je peux me permettre - de Robin des toits. C'est un protocole homogène, utilisé partout. Je ne me permettrai pas de parler de votre état de santé, cela est personnel et je ne suis pas médecin, mais sur le niveau de mesure des équipements utilisés par les laboratoires accrédités par le COFRAC, par l'INERIS, ou bien par la ville d'Angers, ce sont des appareils de qualité fait pour cela. Je suis dans l'armement, et c'est tout à fait du niveau et du standard. Tout à l'heure on a parlé de réglementation européenne, Le Conseil de l'Union Européenne. La réglementation du conseil de l'union européenne. Tout à l'heure, la personne de Robin des toits a dit : "je dis des choses et on ne m'a jamais mis devant un tribunal".**

**En tant qu'agent public je dois dire ce que je dois dire et avec des preuves. C'est la réglementation de 1999, du 12 juillet 99, relative à l'exposition du public au champ électromagnétique qui a fait l'objet de plusieurs revues par la commission européenne et qui est resté toujours en vigueur. Un certain nombre d'associations ont publié sur leur site des recommandations de quelque chose qui s'appelle le Conseil de l'Europe, qui n'a pas de responsabilité dans le fonctionnement de l'union européenne. Un groupe du conseil de l'Europe peut émettre des recommandations.**

**Fabrice Gasdon : M. Miquel, je me permettrai de vous interrompre. Nous allons prendre 3 dernières questions. Monsieur et Madame, nous allons vous demander des questions**

**rapides, et des réponses rapides. Madame attend depuis trop longtemps. Rapidement et ensuite ce sera à vous.**

**Je vous remercie d'avoir répondu concernant l'église de Saint-Laud, et les enfants qui se trouvent là. Lorsque j'ai appris cela, en tant que simple citoyen, j'ai prévenu la directrice de l'école, ils n'ont pas répondu, je vous ai écrit, M. Mahé, et je vous remercie de m'avoir répondu. En règle générale c'est toujours le principe de précaution qui doit prévaloir. Je vous citerai un autre exemple parce que je suis tout à fait d'accord avec vous, il faut absolument que, lorsqu'on installe 4 antennes supplémentaires dans l'église Saint Laud, il faut que l'ensemble des antennes relais soit pris en compte .Je crois qu'il y en a 12. Il faut vraiment mesurer si l'ensemble ne va pas perturber le cerveau des enfants. J'habite à côté, mais j'ai vécu Outre-Rhin, le principe de précaution est beaucoup plus élevé en France. Il serait bien de faire ce qu'il faut pour rassurer les gens. Et je vous en apporte la preuve. J'ai bien connu le colonel ?? Qui s'était inquiété d'avoir autant de cancers parce qu'il y avait autant de transformateurs à pyralène. Il a travaillé pour les faire disparaître, ce qui a été fait. D'autres choses comme ça provoquent chez la population une forme d'inquiétude, je pense qu'il serait bon que chaque fois qu'une antenne relais qui s'installe dans un endroit, que des mesures soient mises sur un site Internet de la ville pour que les populations soient rassurées, pour qu'il n'y ait pas de nuisance au niveau des habitants qui sont autour.**

**Fabrice Gasdon : Je n'ai pas eu ma question courte, j'espère avoir ma réponse courte.**

**Gilles Mahé : La réponse que l'on vous l'a apportée, nous avons effectivement évoqué cela et nous verrons de quelle manière pouvoir donner suite, l'ensemble des mesures va être fait, d'autres pourront également l'être, et c'est bien ensemble, c'est bien ce rôle-là que nous souhaitons avoir. Et la décision que nous avons prise d'organiser cette rencontre ce soir autour de ce sujet, pour le site que vous évoquez - c'est aussi pour le site sur le bâtiment AXA - pour le site d'implantation du côté du boulevard Camus, et donc, c'était de pouvoir regrouper dans une réunion d'échange de ce type, de pouvoir apporter des réponses aux habitants qui nous ont fait connaître leurs craintes.**

**Fabrice Gasdon** : 2 dernières interventions. On vous écoute s'il vous plaît.

**Jacques D., je fais partie de l'association Églantine à Notre-Dame d'Alençon. .. Ma question ira vers la personne de chez SFR :**

**Fabrice Gasdon : Nous sommes bien d'accord qui intervient au nom de l'ensemble des opérateurs ce soir.**

**Monsieur D. : Je suis allé dans une réunion présentée par un technicien de chez Orange, la question vient aussi pour Madame.**

**J'ai eu le même cas tout à l'heure, Mme s'est présenté comme la responsable environnement de chez SFR. J'aimerais connaître ses qualités universitaires, et savoir quelles sont ses compétences techniques sur le sujet pour être ainsi nommée responsable environnement chez SFR.**

**Janine Regnault : Une responsable environnement chez SFR, puisque c'est un cas particulier, puisque nous n'avons pas tous la même organisation entre opérateurs, la responsable environnement est le contact des collectivités locales sur certaines régions. C'est l'interlocuteur privilégié pour répondre justement au fonctionnement des antennes relais, etc. Tous les sujets liés au déploiement des antennes relais. C'est cela la responsable environnement chez SFR. Personnellement j'ai un doctorat d'ingénierie, j'ai changé d'orientation, auparavant j'étais dans les matières plastiques, et maintenant je suis dans la téléphonie mobile. En changeant de région je me suis adaptée.**

**Fabrice Gasdon : Monsieur, nous allons conclure. Vous prenez la parole vous serez le dernier vous exprimer.**

**Monsieur E. D. : je suis ingénieur en rayonnement. Tout à l'heure on a parlé de la recommandation de l'Europe, qui est très importante, puisqu'elle expliquait les effets thermiques et les effets athermique sur les problèmes de téléphonie mobile, notamment. Il faut savoir que dans la loi n'a été retranscrit que le volet thermique. C'est-à-dire les inflammations, la chaleur etc.**

**Le problème, c'est que ces histoires de chaleur c'est important, cela existe mais cela ne nous concerne pas du tout. Je ne suis pas monteur d'antenne, heureusement. En tant que quidam de la ville d'Angers, je suis soumis simplement aux effets athermiques. Et la réglementation en tant que tel n'en tient pas compte. Il y a une cohorte de résolutions, de demandes de travaux scientifiques qui montrent bien l'amplitude des effets athermiques. Donc, concrètement comment fait-on sur notre ville d'Angers ?**

**Depuis quelques années nous sommes en relation avec M. Mahé et nous avons proposé un certain nombre de solutions. La ville d'Angers s'est munie d'une sonde isotrope et mais elle ne va pas déterminer ce qui se passe sur le territoire à Angers puisque c'est une mesure ponctuelle et instantanée qui n'a pas de valeur sur le territoire.**

**La seule solution c'est de refaire une charte avec des opérateurs, sur un seuil abaissé, qui pourrait par exemple tenir compte de la loi de compatibilité électromagnétique qui est une norme française qui doit être validée sur l'ensemble du territoire: 3 Volts par mètre entre l'émission et la réception, pour refaire l'implantation de certain nombre d'antennes qui sont très dommageables pour leurs riverains. Pour faire cela il n'y a qu'un seul moyen, c'est d'utiliser ce qu'on appelle une sonde permanente. C'est le seul moyen à grande échelle sur notre territoire. Et donc, j'aimerais bien, cela fait quelques années qu'on en parle, j'aimerais bien qu'on avance sur ce sujet. Et qu'on puisse faire cette charte, Robin des toits avait fait une proposition de charte, elle a été soumise à M. Mahé, c'est important, tout ce qui se passe, avec l'arrivée de ce nouvel opérateur, que cette charte soit amendée, pour le bien de tous, pour que cette histoire qui a été dite tout à l'heure, lorsque j'ai mesuré chez monsieur, ne se répète pas.**

**Gilles Mahé : La dernière fois que nous nous sommes rencontrés, je vous ai dit effectivement cette nécessité de réviser la Charte, puisqu'elle a été faite en 2005, nous savons que beaucoup de choses ont bougé depuis. Dans un autre temps, et à la communication que j'ai eue avec vous, nous avons eu ce Grenelle des Ondes avec tout un ensemble d'expérimentations et je vous fais savoir qu'en tant qu'élu de la ville j'avais fait en sorte que nous soyons candidat pour que notre territoire puisse faire partie de cette expérimentation, puisque nous attendions, et nous attendons encore, parce que nous restons sur notre faim avec ce Grenelle, en tout cas quant aux mesures et aux indications qui seraient susceptibles de pouvoir en sortir. Vous avez remarqué que les collectivités, ce que nous offrons, c'est à partir du moment où on s'est un peu fait débouter de toutes implications en termes de responsabilisation sur des niveaux de champs ou des choses comme cela, nous attendions cela.**

**Mais, ce sujet, je vais le proposer aux opérateurs qui peuvent en témoigner, ceux qui sont ici présents, je souhaite qu'avec eux, avec vous, avec des habitants et notamment avec le conseil local d'environnement, un certain nombre de personnes qui sont mobilisées sur le sujet, que nous puissions travailler à faire évoluer notre charte, parce que nous avons quand même l'avantage sur d'autres villes, c'est qu'elle existe. Elle nous permet de nous rencontrer, les uns et les autres, elle demande, à la lumière de ce que vous venez de dire, à être revue, et c'est ce à quoi je réitère cet engagement de travailler ensemble à la faire évoluer dans le cadre légal, bien entendu qui est le nôtre. Et c'est bien la limite. Et nous en avions discuté lorsque nous nous étions rencontrés.**

**Fabrice Gasdon : Rapidement, avant de laisser la conclusion finale de cette soirée. Une précision importante, il va y avoir un compte rendu, de ce qui était dit au cours de cette soirée, il sera dans quelques jours, dans 15 jours ou 3 semaines sur le site Internet de la ville, vous pourrez le consulter à ce moment-là. C'est long, il y a beaucoup de choses à retranscrire**

**M. Mahé, juste avant de conclure, il y a là M. Cendrier, et je ne résiste pas à lui laisser un petit mot d'intervention. Et après je conclurai très rapidement.**

**Marc Cendrier : Il y en a pour une seconde : c'est une précision sur les normes. Actuellement ce qui est considéré comme des chiffres officiels en France, ce sont des chiffres qui sont mentionnés dans le décret de 2000, un décret français. Ce décret reprend texto le filtre qui aurait été établi par un organisme qui s'appelle l'ICNIRP (Commission internationale sur la radioprotection non ionisante). Ces travaux sont fondés à partir du fait qu'il existe des effets thermiques avec la téléphonie mobile. Pour dire cela il faut passer à la trappe une partie de la science qui s'appelle la bio électrodynamique, les bases scientifiques du travail de l'ICNIRP correspondent à l'état de la science à la fin du XIXe.**

**Fabrice Gasdon : Il faut conclure parce que la discussion pourrait s'éterniser. Nous nous étions fixés un cadre nous l'avons à peu près respecté.**

**Gilles Mahé : C'est important que nous puissions avoir ces moments d'échange, je vous remercie toutes et tous, même si j'ai eu quelquefois la nécessité d'intervenir pour tenter de nous faire respecter. Nous n'avions pas organisé cela pour nous convaincre les uns les autres, pour nous apporter des arguments, en tout cas, pour nous contenter d'échanger. Ce que nous souhaitions véritablement, c'était que sur un sujet dont on sait qu'il est difficile, de pouvoir échanger et de pouvoir poursuivre le rapport , et dans l'intervention de Monsieur E. D., en toute fin de réunion, je me réengage sur ce que je lui avais dit, pour continuer et avec d'autres personnes susceptibles d'être intéressées par le sujet à faire évoluer qualitativement notre charte, et pour nous, d'assumer notre responsabilité en tant qu'élus, et de garantir la transparence, de garantir le plus possible de porter l'information que les habitants souhaitent obtenir, et d'être dans cette de transparence et dans cette médiation.**

**Et je remercie l'ensemble des intervenants, parce que leur rapport a été aussi très intéressant. Merci à tous et bonne fin de soirée en tout cas.**